

Conseil d'administration Séance plénière n° 290

du 12 mars 2026

PROCÈS-VERBAL

Diffusion :

- Madame la ministre de la Transition écologique, de la Biodiversité, de la Forêt, de la Mer et de la Pêche (1 ex.)
(Voie administrative : Direction de l'eau et de la biodiversité)
- Madame et Messieurs les préfets des Régions de la circonscription du bassin Loire-Bretagne (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les membres du conseil d'administration (1 ex.)
- Mesdames et Messieurs les participants de droit (1 ex.)
- Autres agences de l'eau (1 ex.)

Sommaire

Liste de diffusion	1
Ordre du jour	4
Projet de procès-verbal	5
Liste de présence	43

Conseil d'administration

Jeudi 12 mars 2026

à 10h en présentiel (salle Sologne)

et en distanciel (zoom)

<https://aesn-fr.zoom.us/j/93601944637>

ID de réunion : 936 0194 4637

Ordre du jour

Pour délibération du CA : **D**

Pour information : **I**

INSTANCES

Approbation des procès-verbaux des séances plénières des 6 novembre et 11 décembre 2025 D

BUDGET ET FINANCES

1. Compte financier 2025 D

2. Adaptation du 12^e programme d'intervention D

3. Prestations intellectuelles (bilan des deux dernières années) I

4. Bilan 2025 du COP 2025-2030 I

PROGRAMME

1. Conventions de partenariat technique 2026-2027 D

2. Bilan du 11^e programme d'intervention 2019-2024 I

3. Pilotage financier du 12^e programme d'intervention : mesures de gestion pour 2026 D

4. Campagne 2026 - Répartition des dotations agricoles dont les mesures du plan stratégique national (PSN) D

AIDES (les documents sont disponibles sur le portail RIVAGE)

Décisions d'attribution des Aides D

Suites de la commission des Aides réunie le 10 mars 2026

AUTRE

Rapport D'activités 2025 I

OUVERTURE DE LA SEANCE

Mme la Présidente :

Bonjour à toutes et à tous. Vous qui êtes ici à Orléans ou qui êtes à distance, merci pour votre participation fidèle.

Je voudrais redire notre soutien, notre solidarité et ma gratitude aux élus, aux équipes des collectivités mais aussi aux équipes de l'Etat, aux préfets, au service de la prévision des crues de la Dreal et à l'établissement public Loire qui se sont vraiment mobilisés pour les crues qui viennent de frapper les Pays de la Loire, la Bretagne, le sud-ouest. Plusieurs membres du comité de bassin ont été sur le pont. Je pense à ceux du Maine-et-Loire mais pas que.

Je voudrais vraiment les saluer, redire que cela montre bien l'importance des réflexions qui nous permettent d'anticiper l'impact du changement climatique et des aléas extrêmes que ce changement climatique amène, avec l'entretien des digues mais aussi les solutions fondées sur la nature qui sont sans doute un des meilleurs moyens de se protéger de ces crues.

Je voulais aussi saluer, avec une certaine émotion, la mémoire de Mme Lamour qui était une femme de conviction, une femme qui a été engagée toute sa vie pour le bien public, qui était experte des enjeux de l'eau. Nous pouvons saluer son travail, la trace qu'elle va laisser et sa mémoire.

Je passe à quelque chose de plus anecdotique par rapport à ces deux sujets très importants, il s'agit du renouvellement partiel du comité de bassin après les élections municipales, et par conséquent, le renouvellement d'un certain nombre des membres du conseil d'administration.

La règle est que si les membres de nos instances, qui se représentent aujourd'hui aux élections municipales, sont réélus – ce que nous souhaitons –, ils conserveront leur siège jusqu'à la fin du mandat du comité de bassin qui, pour tout le monde, s'achèvera à la fin de l'année 2026, au terme des six années du mandat au comité de bassin.

Pour les candidats qui sont membres de nos instances et qui, hélas, ne seraient pas réélus ou pour ceux qui ont choisi de ne pas se représenter pour aborder un nouveau chapitre de leur vie, ils ne pourront pas continuer à siéger. C'est prévu par l'article D.213-20 du Code électoral.

Il revient à l'AMF de désigner ses représentants au comité de bassin. En vue du comité de bassin qui se tiendra le 2 juillet, je suggère que les services de l'agence mettent en alerte l'Association des maires départementaux. En effet, le processus est que l'AMF saisisse les AMF départementales. Par conséquent, c'est bien qu'ils commencent à y réfléchir pour que cela ne prenne pas trop de temps.

Le comité de bassin du 2 juillet prochain devra procéder, si besoin, à l'élection des représentants du collège des collectivités territoriales pour le conseil d'administration et le cas échéant, en fonction des résultats des élections, le conseil d'administration devra procéder à l'élection de la présidence de la commission des aides aujourd'hui menée avec brio par Mme Gallien.

Fin 2026, le comité de bassin soufflera sa sixième bougie et ce sera le terme de son mandat. Il faudra donc entièrement le renouveler en 2027. Il me reviendra de le faire avec un arrêté préfectoral de composition et un arrêté préfectoral de nomination.

Une modification a été souhaitée par le Gouvernement. A effectif constant, il nous faudra intégrer le Ceser et un représentant de la jeunesse. Comme l'agence de l'eau et le comité de bassin Loire-Bretagne sont des pionniers, nous avons déjà une jeune femme qui siège parmi nous en la personne d'Enora Cossard-Rabe. Là-dessus, l'effectif constant ne sera pas affecté. En revanche se posera la question du Ceser.

M. DEGUET :

Ce que je comprends de vos propos, c'est que la question de l'intégration d'un membre du Ceser va vous appartenir. En ce moment, il y a des règles dans les collèges. Il y a des usagers économiques et des usagers non économiques. Les Ceser représentent aussi bien des usagers économiques que des usagers non économiques. Si l'on ne change pas le global des usagers, il serait assez logique d'aller rechercher des membres des Ceser des deux côtés.

Dans la précédente modification, les postes qui revenaient aux Ceser étaient mis dans le collège des usagers non économiques. Cela introduisait une parité bienvenue. Je ne voudrais pas que l'introduction des Ceser amène la possibilité de revenir sur cette parité.

Je n'aurais pas posé la question si vous n'aviez pas indiqué que c'est à vous qu'il appartient de faire un arrêté de composition. Je croyais que nous allions avoir, à un moment ou un autre, l'indication de l'Etat, peut-être par tweet d'ailleurs puisque maintenant, c'est de cette façon que nous recevons les informations.

La question que je vous pose est : si c'est vous qui êtes amenée à le faire, avez-vous déjà des éléments de réflexion sur cette question ?

M. OBLED :

Pour être tout à fait précis, selon la hiérarchie des normes, c'est la loi qui indique que la représentation des Ceser doit être prise dans le collège des acteurs non économiques. Une fois que la loi dit cela, il y a une réflexion nationale sous l'empire du ministère, ici représenté, pour regarder l'implication que cela doit avoir dans les bassins. Ensuite, cela se traduit, comme chaque fois, par une mesure administrative qui relève de la préfète coordinatrice de bassin.

Ce qui est sûr, c'est que puisqu'il y aura au moins une représentation Ceser, elle sera dans le collège des acteurs non économiques. La question est de savoir : combien ? Comment ? Quels territoires ? En l'occurrence, nous aurons des échanges avec les Ceser concernés.

Le travail est cours. Il vous sera présenté la prochaine fois que nous nous verrons.

Mme la Présidente :

Nous aurons le temps d'en reparler.

M. DEGUET :

Est-il prévu que les représentants des Ceser doivent faire partie du collège des acteurs non économiques ? En fait, il faut que les Ceser nous envoient des représentants qui sont non économiques, sinon la balance est complètement modifiée.

M. OBLED :

Je comprends mais ce n'est pas intuitu personae. Le président du Ceser est considéré par la loi comme représentant le Ceser lequel est considéré comme un acteur non économique. C'est la loi.

M. Obled procède à l'appel des membres présents.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des demandes de parole liminaire ?

M. DORON :

Vous avez parlé tout à l'heure des élus et des services de l'Etat qui avaient été mobilisés sur le front des événements climatiques. Je voulais revenir sur un point qui m'a personnellement choqué et que je trouve inacceptable dans un Etat de droit. Il s'agit des manifestations au siège du centre de formation de l'OFB dans le département du Loiret. Alors qu'on voyait les pneus brûler en extérieur, vous receviez vous-même, Mme la Préfète coordinatrice de bassin, une délégation de ce syndicat agricole. J'avoue que cela m'avait choqué parce que je pense qu'on reçoit et on parle avec des gens quand le dialogue est possible. Or là, nous étions confrontés à une forme de prise en otage, avec des exactions proprement inacceptables en l'état.

J'ai été, à titre personnel, particulièrement choqué de constater que l'on puisse recevoir des gens, fussent-ils des représentants d'un syndicat agricole, alors que les exactions étaient en cours à l'extérieur.

Mme la Présidente :

Je réponds puisque vous m'interpellez et je vous en remercie. Je comprends que les images aient pu vous choquer. En effet les flammes, surtout que les journalistes-photographes ont pris soin de les prendre au ras du sol, étaient assez considérables.

C'était un rassemblement qui réunissait des membres de la Coordination rurale de plusieurs départements, y compris hors de la région. Je pense que ceux qui ont procédé à ce déversement de pneus, qui n'était pas prévu, n'étaient pas de la région. Cela n'excuse pas l'acte mais c'est pour rapporter les choses.

Avec le directeur régional de l'OFB et la directrice nationale des territoires, nous avons reçu une délégation composée de membres de la Coordination rurale de la région. Le dialogue a été à la fois courtois, apaisé et constructif. Cela nous a permis de lever un certain nombre de rumeurs, d'idées fausses ou d'idées toutes faites sur le travail de l'OFB.

De mon point de vue, ce dialogue était positif. De toute façon, je n'avais pas assez de force de l'ordre pour empêcher cet incendie qui trouvera les suites que le directeur général de l'OFB estimera nécessaires. Je rappelle néanmoins qu'il n'y a pas eu de dégradation ni des bâtiments ni de l'arbre centenaire. Nous y avons veillé. Je comprends votre émoi mais je voulais apporter cette précision.

M. SOULABAILLE :

Je voulais parler rapidement de la CLE Vilaine. La prochaine réunion de la CLE est prévue demain matin. Je pense que tout le monde est à peu près au courant de la situation. Je ne vais pas revenir dessus. Je voulais néanmoins insister sur les nombreux questionnements que les collectivités et les acteurs locaux ont sur les initiatives du gouvernement et l'image que donne le gouvernement sur la gouvernance de l'eau par rapport au Sage Vilaine. J'ai peur que cela fasse des dégâts sur la « crédibilité » du comité de bassin. Cela interroge énormément en Bretagne entre autres. Je ne vais pas insister plus.

Mme la Présidente :

Je crois que les préfets de Bretagne et des Pays de la Loire reconnaissent tout le travail qui a été conduit dans le cadre de cette CLE pour travailler ce Sage. Ce travail est acquis. C'est un capital qu'il faut faire fructifier. Il est sollicité un temps de concertation supplémentaire pour que tout le monde soit bien aligné. Je pense que l'objectif n'est pas de renoncer ou de mettre sous le boisseau ce travail mais de s'assurer des conditions d'une adhésion collective la plus solide possible, la plus robuste pour progresser.

M. DEGUET :

Je n'avais pas l'intention de reparler de la question de l'OFB puisque j'étais dans une commission territoriale qui a voté à l'unanimité une motion pour condamner ce qui s'était passé. A cette occasion, j'avais posé une question que je vous repose officiellement de manière que ce soit dans le compte rendu.

Je souhaite savoir quel type d'enquête a été mené sur la nomination de Mme Le Strat. Le gouvernement indiquait qu'il allait faire une enquête sur la question. Je ne sais pas si c'est une enquête ou autre chose. Il a été dit qu'on allait regarder les modalités de sa nomination. Cela laisse entendre qu'il y aurait quelque chose à y revoir.

Je souhaite connaître le mandat précis et ce qui a été engagé. Puis, si l'on avance sur cette question et qu'un jour, cela donne des résultats, est-ce que tous les gens qui ont mis en cause ce qui s'est passé seront amenés à s'excuser de tout ce qu'ils auront pu avoir fait auparavant ?

Mme la Présidente :

Je comprends votre question, M. Deguet. Je ne vais pas y répondre, je ne suis pas directrice générale de l'OFB. En revanche, je peux m'engager à la transmettre à Olivier Thibault, le directeur général, pour pouvoir vous apporter les précisions que vous sollicitez.

M. DEGUET :

Si vous me permettez, j'ai déjà appris quelque chose, à savoir que c'était l'OFB qui avait demandé une enquête sur la façon dont elle était nommée.

Mme la Présidente :

Non, ce n'est pas l'OFB.

M. DEGUET :

Alors qui est-ce ?

M. RIEFFEL :

Trois inspections générales ont été mandées pour mener cette enquête. Ce n'est pas l'OFB qui l'a demandée, c'est le Premier ministre. A ma connaissance, le rendu de cette enquête est prévu le 16 mars prochain.

Mme MENEZ :

Je n'ai pas grand-chose à rajouter. Il y a eu beaucoup de contestations à cette nomination qui a donné lieu à une inspection pour voir dans quelles conditions elle a été faite. Nous n'avons pas beaucoup d'inquiétude. Le directeur général de l'OFB est responsable de ses recrutements. Il a retenu celle d'Anne Le Strat parmi les candidatures qui avaient été présentées. Le travail d'inspection confirmera sans doute que le process a bien été respecté en termes de nomination.

M. DEGUET :

Trois inspections sont mandatées. Ce mandatement doit exister. Il y a bien quelqu'un au gouvernement qui a fait la demande. Je voudrais avoir le texte de cette demande. Je pose la question aux représentants de l'Etat qui sont en face de moi. S'il faut que j'envoie des lettres recommandées aux différents ministères, je le ferai mais nous n'avons pas l'habitude de fonctionner de cette façon. Je vous pose donc la question.

Vous comprenez bien l'intérêt de la chose. Sous le feu des gens qui portent des accusations, il est répondu qu'une inspection va être faite. J'ai besoin de savoir ce qui justifie le fait qu'il y ait une inspection et ce qui a été demandé aux inspections générales.

Puis, j'ajoute qu'une fois que le résultat sera connu, je souhaite qu'il soit largement diffusé, aussi largement que l'a été la diffusion de l'idée de regarder s'il y avait quelque chose à regarder.

Mme la Présidente :

Vous avez raison de vous adresser à moi. Cependant, je ne suis pas en capacité de vous répondre. Je m'engage, avec l'aide de M. Rieffel, à saisir le DG. Cela évitera des lettres en recommandé.

APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE DU 6 NOVEMBRE 2025

Point « instances » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le premier point à l'ordre du jour, qui sera mis au vote, est le procès-verbal de la séance du 6 novembre 2025. Y a-t-il des remarques ?

M. DEGUET :

J'ai des remarques sur trois passages successifs. Le premier est à la page 14 dans lequel il y a un résultat de vote. Au milieu de la page, M. Morard indique qu'il y a 30 votants. Plus loin, M. Gandrieau annonce le résultat avec 29 votants : M. Deguet a recueilli 10 voix et M. Servant 20 voix. Clairement, cela fait 30. Il va falloir corriger le 29 qu'a annoncé M. Gandrieau à la page 14.

Ensuite, à la page 30, je parle manifestement de façon très confuse. Je ne vais pas demander que cela redevienne moins confus. Simplement, à la page 30, je suggère quelque chose qui rend les choses lisibles. Je ne sais pas ce que j'ai dit précisément. Je n'en sais rien vu que je ne l'ai pas noté. Toutefois, l'idée était que s'il y a de l'argent sur la ligne, que l'on puisse le distribuer. En haut de la page 30, il est écrit « quand il y a de la ligne à la fin ». C'est plutôt : quand il y a de l'argent sur la ligne à la fin.

Puis, j'ai une troisième remarque à la page 39 où il s'agit d'un infléchissement. Cela se trouve remplacé par « fléchissement ». Je ne suis pas sûr d'avoir été très clair à l'époque mais cela m'étonnerait. C'est à la fin de mon intervention : « Nous ne fléchirons pas les objectifs ». C'est plutôt : « Nous n'infléchirons pas les objectifs ». Je pense que c'est de l'ordre de la compréhension.

Mme la Présidente :

Merci d'avoir lu les PV.

M. DEGUET :

C'est extrêmement éducatif de relire les PV. Je vous donnerai quelques passages sur le suivant, si vous voulez bien.

Mme la Présidente :

Je mets au vote le premier PV. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 6 novembre 2025.*
- *Adoptée à l'unanimité.*

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-01 du 12 mars 2026.

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE PLENIERE
DU 11 DECEMBRE 2025**

Point « instances » n°2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Le deuxième procès-verbal qui est soumis à votre approbation est celui du 11 décembre dernier.

M. DEGUET :

Je vais faire une première remarque globale. J'ai relu avec délectation ce rapport dans lequel nous nous félicitons tous, moi y compris, du fait que le ministère ait enfin abondé de 7,5 M€ sur les PSE. Aujourd'hui, nous constatons que nous ne l'aurons pas du tout. Quant à ce qui est de l'année 2025 que nous ne régulariserons manifestement jamais... Il y a une certaine amertume à se dire que nous nous étions tous félicités, au mois de décembre, d'une promesse qui me paraissait totalement solide. M. le Directeur, je crois que vous vous félicitez vous-même de l'avoir

obtenue. Je vous félicitais également. Le problème est que nous n'avons obtenu que du vent. C'est intéressant de relire les comptes rendus de cette façon.

Pour corriger, j'ai dit à la page 38 : « Il faut que ce soit la structure des collectivités territoriales ». Il s'agit des études socioéconomiques. Mme la Préfète indiquait qu'il était hors de question qu'elles soient menées par les chambres d'agriculture. Par contre, dans la fiche programme, ce n'est pas spécifié qu'il fallait que ce soit des collectivités territoriales.

Je ne vais pas revenir sur le débat parce que ce n'est pas le but. Cependant, quand on écrit que j'ai dit qu'il faut que ce soit la structure des collectivités territoriales, il faut lire : « Il fallait que ce soit confié aux collectivités territoriales ». Ce n'est pas la structure des collectivités. C'est à la page 38. C'est la modification qui traduit ma pensée. Je ne suis pas sûr que c'était ce que j'ai dit mais c'était ma pensée.

J'ai une deuxième demande de correction à la page 7. C'est extrêmement simple. Il y a « les sommes qu'on a déjà prises ailleurs ». C'était écrit « pris ». Il n'y a pas l'accord avec le participe passé qui était placé devant. Il fallait donc écrire « prises ».

Mme la Présidente :

Concernant les félicitations que nous nous sommes collectivement attribuées – et je m'y associe puisque j'ai également œuvré pour cela –, les félicitations sont auto-réalisatrices, vous allez voir. Je vais donner la parole à Mme Menez.

Concernant le point des chambres d'agriculture, je crois surtout qu'il faut que les études d'impacts socioéconomiques soient menées dans les CLE lorsqu'elles existent et que ce soit la CLE qui décide qui va la réaliser, sans exclure qui que ce soit. Je pense que c'est assez cohérent. Cela étant, tout ce qui permettra d'avoir un niveau de neutralité sera un élément d'acceptation des conclusions. Il faut rechercher tout le temps à faire consensus et à faire alliance.

Mme MENEZ :

Merci beaucoup pour votre question qui me permet de clarifier certaines choses. Il ne vous a pas échappé que depuis la demande de Mme la Préfète et M. le Directeur en mai dernier, il y a eu deux gouvernements et une crise agricole. Les décisions tardent à être prises mais nous arrivons au bout.

Pour mémoire, pour tenir compte de la sous-consommation des MAEC et de la CAB (conversion à l'agriculture biologique) constatée dans certains bassins, il avait été demandé une baisse des contributions des agences au financement du PSN. Nous venons d'avoir la confirmation qu'une baisse de 70 M€ des cibles des agences sera appliquée en 2026 et 2027, correspondant aux reliquats non consommés sur les années précédentes.

Nous sommes dans la dernière ligne droite. En ce moment, nous sommes en train de discuter de la répartition entre les agences pour tenir compte des niveaux de consommation des différents bassins, des besoins, etc. C'est vraiment ce dernier travail qui est en cours. Je ne peux pas donner de calendrier. Cela devrait être imminent. Les 70 M€, pour l'ensemble des agences, ont bien été actés.

M. DEGUET :

C'est une vraie information si cela se fait.

Mme la Présidente :

Je souhaite vivement avoir une réunion au niveau du cabinet MTE. J'ai fait la demande cette semaine. J'ai aussi parlé, hier matin, au directeur de cabinet du Premier ministre de nos difficultés financières structurelles. Nous y arriverons ou n'y arriverons pas mais il faut vraiment que nous mettions sur la table le fait que notre bassin a des difficultés structurelles et qu'il faut que nous arrivions à les dépasser. J'ai demandé mais est-ce que j'obtiendrai ? C'est une autre question.

M. DEGUET :

Nous pouvons nous associer. C'est une nouvelle importante.

Mme la Présidente :

Nous allons en parler dans le fil de l'ordre du jour.

M. DEGUET :

Vous pourriez prévoir une prise de position du CA sur la question, à savoir que quand les dépenses ne sont pas faites et qu'il y a des restes, il faut que ces restes reviennent aux agences qui ont, elles-mêmes, des programmes et que l'on ne cherche pas à redistribuer ces restes à tout prix de manière à pouvoir tout dépenser, ce qui est la pratique qu'on a eue pendant deux ans.

Mme la Présidente :

Mme Menez vient de dire que cet argent non consommé sera réparti entre les agences.

M. DEGUET :

J'abondais simplement dans votre idée de faire savoir au ministère qu'il y a effectivement un problème, peut-être plus chez nous, à la fois parce que nous avons des difficultés mais aussi parce que nous étions plus impactés par les mesures PSN que d'autres parce que nous sommes plus agricoles. Cela fait deux conditions qui font que ce serait bien que l'argent revienne.

Mme la Présidente :

Nous pouvons donc noter au PV que vous êtes satisfait de l'annonce de Mme Menez.

M. DEGUET :

Nous verrons la prochaine fois si j'avais raison d'être satisfait.

Mme la Présidente :

En l'absence d'autres demandes de parole, je mets aux voix le procès-verbal, sous réserve des observations de M. Deguet. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Approbation du procès-verbal de la séance plénière du 11 décembre 2025.*
- ***Adoptée à l'unanimité.***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-02 du 12 mars 2026.

COMPTE FINANCIER 2025

Point « budget et finances » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Je cède la parole à Mme Godard Devaujany, présidente de la commission, pour la présentation du compte financier 2025.

Mme GODARD DEVAUJANY :

Je vais laisser la présentation à Séverine Dumand parce qu'à distance, cela ne va pas être très pratique. Nous avons des délibérations à vous soumettre. Elles ont été évoquées hier en commission Budget et Finances et adoptées à l'unanimité.

Mme DUMAND :

Bonjour à toutes et à tous. Je cède la parole à Mme Françoise Ossant qui secondait la présidente hier en commission Budget et Finances.

Mme OSSANT :

Sur le premier diaporama, vous avez une synthèse des dépenses et des recettes.

En matière de redevances émises, le montant a été inférieur aux prévisions d'environ 5,56 M€. Ainsi, le montant total émis est de 371 M€.

Les recettes encaissées ont été supérieures de plus de 18,8 M€, ce qui fait un montant total encaissé de 367 M€.

Les 18 M€ encaissés supplémentaires ont fait l'objet d'un prélèvement de trésorerie de 11,3 M€, ce qui réduit l'impact de l'encaissement sur les redevances.

Concernant les aides, le montant total attribué est de 335,8 M€.

L'autre diaporama concerne la soutenabilité budgétaire qui est mesurée autour de trois agrégats : les restes à payer, la trésorerie et le fonds de roulement.

En matière de restes à payer, le montant total des restes à payer est de 790 M€. Ce montant inclut des opérations qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie. Par exemple, il y a 51 M€ de reste à payer sur le fonds vert hors plafond. Ainsi, le montant réel des restes à payer qui ont un impact sur la trésorerie de l'agence est de 680 M€.

Le graphique qui est présenté vous donne, de manière détaillée, une répartition des restes à payer. Il distingue ce qui relève des avances de trésorerie, des aides, etc.

Le diaporama suivant concerne les redevances. Je vous ai indiqué précédemment un montant global. En l'occurrence, vous avez le détail des redevances émises par type de redevance. Les émissions relèvent des années d'activité et sur des assiettes comme les volumes d'eau prélevés qui peuvent varier en fonction des années.

Le diaporama actuel porte sur les engagements des aides. C'est une vision très macro, budgétaire, sur les engagements des aides par domaine et avec du fonds vert. Vous avez à la fois la différence entre l'année 2024 et l'année 2025 et la comparaison entre le BR et le compte financier. Vous voyez que le compte financier est très proche de ce qu'avait été prévu au BR2 de 2025. Nous avons un taux d'engagement proche de 100 % (99,6 %), avec 321 M€ sous plafond et 14,7 M€ hors plafond.

En parallèle des engagements, nous avons les paiements, de manière identique, par domaine et en comparant le BR et le compte financier. C'est très proche des prévisions.

J'ai terminé la présentation très synthétique des agrégats et du compte financier de 2025.

Mme MONNIER

Bonjour, mesdames et messieurs. Je passe à la présentation du compte financier du point de vue comptable. Il a été rappelé hier qu'elle se fait en droit constaté et s'appuie sur la comptabilité générale, ce qui permet de donner une image fidèle et sincère de la situation patrimoniale de l'agence au 31 décembre de l'année, cette comptabilité générale étant complémentaire de la comptabilité de l'ordonnateur qui vient d'être présentée, qui est une comptabilité des emplois et des engagements.

Les commentaires ont d'abord porté sur ce compte de résultat, avec un total de produits arrêtés à 386,5 M€, en baisse de près de 15 M€ par rapport à 2024, et constitués à 93 % de redevances.

Le total des charges est de 356 M€, en diminution également par rapport à 2024, en lien avec la baisse des dépenses d'intervention, dont la part dans les charges totales est de 69 %.

La différence entre les produits et les charges nous donne le résultat de l'exercice qui est un résultat excédentaire pour plus de 30 M€, desquels nous déduisons la capacité d'autofinancement de l'agence pour 31,7 M€.

Un commentaire avait été fait également sur les produits à recevoir pour 3 M€ et les charges à payer qui permettent d'enregistrer en comptabilité générale la totalité des droits et obligations de l'agence.

L'analyse du bilan qui a été présenté permet de voir l'actif et le passif du bilan. Nous avons les immobilisations dans lesquelles nous distinguons les immobilisations financières, qui sont les avances remboursables qui ont été versées à des demandeurs, et les immobilisations corporelles et incorporelles acquises en 2025 pour un montant de 2,5 M€.

Ces immobilisations incorporelles sont acquises au titre de la DSIUN pour 74 % du total et financées par la quote-part de l'agence, soit 17 %.

Ont été présentées les créances d'un montant de 94,1 M€. Ces créances sont en très légère hausse de 1 M€ par rapport à 2024 et se répartissent pour près de 39 M€ pour les redevables, 2,5 M€ pour les clients et 52 M€ pour les avances ASP et PSE. Nous pouvons remarquer que nous avons des taux de recouvrement qui sont excellents, notamment sur les créances 2025 et sur les créances clients des années antérieures.

Les dettes s'élèvent à 24,5 M€. Elles sont en diminution de 16 M€ avec la baisse des charges à payer sur les aides.

Nous avons terminé avec la présentation de la synthèse du bilan qui permet de calculer le fonds de roulement à partir des emplois et des ressources stables pour 142,9 M€ et le besoin en fonds de roulement de 72,8 M€ par la différence entre l'actif circulant et le passif circulant.

La délibération a été soumise à l'avis de la commission Budget et Finances. Je passe la parole à Mme Godard Devaujany.

Mme GODARD DEVAUJANY :

Ces propositions que nous vous faisons aujourd'hui ont été adoptées à l'unanimité par les membres de la commission que je remercie parce que la fin de la séance a été un peu compliquée. Une alerte incendie m'a privé du plaisir de saluer les travaux et de remercier les participants, donc je le fais maintenant.

Nous avons eu hier quelques questions, notamment sur le prélèvement sur recettes de 11 M€.

En points positifs, nous nous sommes félicités du beau travail depuis quelques mois de l'agence pour recouvrer les créances et pour nettoyer les admissions en non-valeur. Le taux de recouvrement des redevances est vraiment excellent.

On a souligné aussi hier positivement le taux d'engagement qui est de plus de 99 %. C'est vraiment une très saine et bonne gestion budgétaire et financière qui est à mettre au crédit de l'agence. La situation de trésorerie est loin d'être inquiétante puisque nous sommes un tout petit peu au-delà de ce que préconise l'IGF.

Nous sommes donc en très bonne situation mais toujours avec un besoin de pilotage fin, d'attention et de bonne gestion. Vous êtes là pour en discuter maintenant.

Mme la Présidente :

Merci pour ce commentaire qualitatif, ces encouragements et ces félicitations de la part de Mme la Présidente de la commission des finances et du budget. Y a-t-il d'autres prises de parole ? Nous félicitons l'agence pour la gestion rigoureuse de sa trésorerie et son pilotage fin.

Je sou mets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Compte financier 2025.*
- ***Adoptée à l'unanimité.***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-03 du 12 mars 2026.

ADAPTATION N°4 DU 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION

Point « Budget et Finances » n°2 de l'ordre du jour

Mme OSSANT :

Il s'agit de l'adaptation numéro 4 du 12^e programme. C'est une opération qui se fait chaque année en début d'année et qui consiste à reporter exactement ce qui n'a pas été consommé à la fin d'une année sur l'année suivante en AE sur les mêmes lignes et sur les mêmes domaines. Par contre, ses conséquences seront répercutées dans le BR de 2026. Pour l'instant, c'est une opération qui permet de rendre ces sommes disponibles.

La totalité du report s'élève à 8,4 M€. Vous voyez la répartition par domaine, avec 9,9 M€ non consommés sur le domaine 1 et 2,8 M€ de dépenses liées.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des questions ? Je n'en vois pas, donc je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Adaptation de programme n°4.*
- ***Adoptée à l'unanimité.***

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-04 du 12 mars 2026.

PRESTATIONS INTELLECTUELLES (BILAN DES DEUX DERNIERES ANNEES)

Point « Budget et Finances » n°3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous allons, en point 5, vous présenter le bilan 2024-2025 des prestations intellectuelles passées par l'agence. C'est une demande qui s'adresse à tous les établissements publics de l'Etat ainsi qu'aux administrations, le gouvernement souhaitant mieux encadrer les marchés de prestations intellectuelles, ce qui suppose de bien les suivre. Je donne la parole à Mme Ossant.

Mme OSSANT :

Le tableau synthétique vous indique le montant total des dépenses par année. En CP, 3,4 M€ en 2024 et un peu moins de 3,7 M€ en 2025. Les dépenses de prestations intellectuelles ont représenté 19 % en 2024 et 22 % en 2025 du montant total des achats. Notons que sur ce montant, plus de la moitié concerne les dépenses informatiques : 54 % en 2024 (1,8 M€) et 64 % en 2025 (2,3 M€).

Concernant les dépenses informatiques, l'infogérance représente la plus grande dépense. C'est une prestation externalisée qui vise à assurer le bon fonctionnement de nos systèmes d'information.

Parmi les autres dépenses de prestations intellectuelles, vous pouvez voir une étude HMUC à 192 k€ et un certain nombre d'études concernant le changement climatique, avec le BRGM notamment et des dépenses d'intérim à hauteur de 143 k€.

Vous avez en annexe 2 la correspondance entre la nomenclature de l'agence de l'eau et celle de la DAE (direction des achats de l'Etat). En 2028, nous aurons la même nomenclature. Nous allons nous caler sur celle de la DAE au niveau des six agences de l'eau dans le cadre du futur SIGF.

CONTRAT D'OBJECTIFS ET DE PERFORMANCE 2025-2030

Point « Budget et Finances » n°4 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous abordons le dernier point de cette première partie concernant les finances, qui consiste à vous présenter une première vision du bilan 2025 du contrat d'objectifs et de performance, sachant que le bilan définitif sera présenté en juin.

Je vous rappelle que les cinq objectifs du contrat d'objectifs et de performance de l'agence sont :

- maximiser l'impact de l'action pour améliorer l'état des eaux et des milieux aquatiques ;
- renforcer la mobilisation des acteurs et la concertation ;
- consolider les synergies du pack Etat ;
- consolider les solidarités rural/urbain et aval/amont ;
- piloter la performance pour gagner en efficience.

Mme OSSANT :

Ce contrat d'objectifs, aujourd'hui, n'a pas été signé par les parties. Il y a des choses encore à stabiliser. Nous avons donné quelques indicateurs dans un bilan très provisoire. Nous reportons l'analyse ou une présentation plus complète au 24 juin prochain.

Mme la Présidente :

C'est cohérent avec le 12^e programme. Il y a des indicateurs et des cibles chiffrés. Je trouve que c'est plutôt encourageant, avec de bons résultats. Nous y reviendrons plus en détail en juin.

Je mets la délibération aux voix. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Contrat d'objectifs et de performance 2025-2030*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-05 du 12 mars 2026.

CONVENTIONS DE PARTENARIAT TECHNIQUE 2026-2027

Point « Programme » n°1 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Maintenant, cela va être le tour de M. Poirier que je remercie pour son investissement. Nous allons aborder le chapitre 2 de notre conseil d'administration relatif au programme. Le premier point de ce chapitre 2 est la convention de partenariat technique 2026-2027 et le bilan 2025.

M. POIRIER :

Bonjour à tous. La commission a effectué un certain nombre de modifications. Deux délibérations ont été distribuées : l'une à l'entrée en début de séance et l'autre à l'instant. Merci aux services pour leur capacité d'adaptation.

Nous commençons par des conventions de partenariat technique. Nous avons 6 conventions et 1 avenant qui ont globalement recueilli un avis favorable à la majorité, avec quelques subtilités.

Pour la convention avec le CEN Nouvelle-Aquitaine, nous avons 3 abstentions.

Pour la convention avec la FNE Nouvelle-Aquitaine, nous avons de simples retraits.

Pour la convention avec Terre de liens, nous avons 5 abstentions.

La convention avec la chambre d'agriculture de la Haute-Loire a amené quelques discussions.

Nous avons une convention avec le GRAIE et une convention avec la chambre d'agriculture des Pays de la Loire sur des questions de filière, d'information et de sensibilisation des élus agricoles.

Puis, nous avons une dernière convention avec ADOPTA et le conseil départemental de la Mayenne. Il s'agissait de faire une mise à jour, notamment le retrait du conseil départemental du Maine-et-Loire.

Pour mémoire, le GRAIE et ADOPTA sont deux associations qui interviennent sur les thèmes de la gestion des eaux pluviales et de la gestion intégrées du cycle urbain de l'eau.

Deux sujets ont été abordés. Le premier portait, d'une manière générale, sur la question du doublonnage des ETP sur ces différentes associations, avec une réponse assez claire des services qui ont rappelé que toutes les conventions qui sont établies sont travaillées par les délégations. Ainsi, chaque délégation veille à ce qu'il n'y ait pas de doublon d'action entre les différents partenaires.

Un sujet important a été traité avec la chambre d'agriculture de la Haute-Loire. Des réponses ont été apportées. Le sujet était autour de l'eau agricole, lié en particulier à l'abreuvement et à l'eau potable. Au bout des discussions, le sujet a été assez clair. Mme Rousset a apporté des compléments qui ont permis d'éclairer l'objet de la convention.

Nous avons eu un avis favorable à la majorité de la commission.

Mme la Présidente :

Y a-t-il des remarques avant le vote ?

M. DEGUET :

En commission, nous avons été obligés de les voter une par une. Je pense qu'il est sage de faire pareil. Cela nous permettra d'intervenir sur une délibération à la fois.

Mme la Présidente :

Nous allons faire ainsi.

Mme BRUNY :

Effectivement, ce sera plus simple de séparer les différents votes. J'interviendrai sur un des dossiers.

M. DORON :

J'ai la même demande. J'aurai deux observations sur deux conventions.

M. POIRIER :

Nous sommes d'accord sur le fait de faire voter séparément chaque convention. La première est la convention animation foncière et technique sur les milieux humides avec le CEN Nouvelle-Aquitaine.

M. OBLED :

Certains vont se déporter parce qu'ils ont un intérêt. C'est la raison pour laquelle on a fait voter convention par convention hier. Il peut y avoir des conflits d'intérêts potentiels.

M. POIRIER :

Pour la convention avec le CEN Nouvelle-Aquitaine, y a-t-il des prises de parole ?

M. SERVANT :

Je vais prendre la parole. J'ai le même constat pour la convention sur l'animation foncière avec Terre de liens.

Nous avons l'impression qu'il y a beaucoup de doublons dans ces conventions avec la SAFER, Terre de liens et le CEN pour le suivi des zones humides. Nous préférons nous abstenir là-dessus. Nous trouvons qu'il y a beaucoup de doublons. Nous commençons à nous interroger sur l'ensemble de ces conventions avec les chambres d'agriculture.

J'aurai un vote d'abstention dans les deux cas.

M. DORON :

Je vais relever un point qui m'a interpellé sur cette première convention. Entre le dossier de la commission Programme et la délibération qui nous est proposée dans le dossier du conseil d'administration, on passe de 8,19 ETP à 9,41 ETP. Un éclairage sera sans doute apporté là-dessus.

On nous a souvent opposé le fait que dans le cadre des conventions techniques, les moyens mobilisés et la participation de l'agence en matière d'équivalents temps plein étaient plafonnés à 1 ETP. J'ai bien noté qu'en l'occurrence, c'était au niveau interrégional. Pour autant, s'agissant d'une déclinaison qui s'effectue dans le cadre d'accords de territoire, j'aurai certainement, à l'avenir, des sollicitations à présenter. Je ne vois pas pourquoi il n'y aurait pas un traitement dérogatoire pour d'autres acteurs.

A titre personnel, je m'abstiendrai. Je voterai pour en ce qui concerne mon mandat.

M. OBLED :

Concernant le fait qu'entre la délibération de la commission Programme et la délibération présentée en conseil d'administration, c'est passé de 8,19 à 9,44 ETP, la réponse est sur la diapositive. C'est une erreur de retranscription. Nous avons fait la modification.

M. POIRIER :

Nous pouvons passer au vote. Y a-t-il des retraits ? Il y a 2 retraits. Y a-t-il des abstentions ? Nous avons 5 abstentions. Y a-t-il des votes contre ?

- *Convention de partenariat technique avec le conservatoire d'espaces naturels de Nouvelle-Aquitaine. Animation territoriale 2026-2027.*
- **Adoptée à la majorité (25 voix pour, 5 abstentions, 2 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-06 du 12 mars 2026.

M. POIRIER :

Nous poursuivons avec la convention qui concerne la FNE Nouvelle-Aquitaine. Y a-t-il des prises de parole ? Nous passons au vote. Y a-t-il des retraits ou des déports ? Nous avons 2 retraits. Y a-t-il des abstentions ? 1 abstention. Y a-t-il des contres ?

- *Convention de partenariat technique avec France Nature Environnement Nouvelle-Aquitaine. Sensibilisation et appui technique 2026-2027.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 1 abstention, 2 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-07 du 12 mars 2026.

M. POIRIER :

Nous poursuivons avec la convention concernant Terre de liens. Y a-t-il des prises de parole ? Y a-t-il des déports ? Nous en avons une. Des abstentions ? Des contres ?

- *Convention de partenariat technique avec la fédération Terre de liens Nouvelle-Aquitaine 2026-2027.*
- **Adoptée à la majorité (28 voix pour, 3 abstentions, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-08 du 12 mars 2026.

M. POIRIER :

Nous arrivons à la convention avec la chambre d'agriculture de Haute-Loire. Y a-t-il des prises de parole ?

Mme BRUNY :

J'avoue que cette proposition de convention nous a interloqués dans la mesure où il nous semble que c'est la première fois qu'on utilise une majoration sur un dossier qui, normalement, ne devrait pas en avoir. Nous avons un équivalent temps plein qui, normalement, est financé à 50 %. En l'occurrence, on nous propose de le financer à 70 %. C'est un peu comme une prime. On donne de l'argent en plus à la chambre, dont c'est aussi le rôle d'accompagner les dossiers.

Ce dossier nous a été présenté uniquement sous l'angle de l'abreuvement au départ. Or, il y a toute une partie sur l'irrigation. Quand on regarde le document, il est proposé de financer 60 jours sur l'abreuvement du bétail, 60 jours pour l'optimisation des pratiques agricoles et 60 jours pour un appui technique sur des projets de retenue. Ainsi, on n'est pas uniquement sur l'abreuvement du bétail.

Je ne voterai pas contre ce dossier. Toutefois, cela nous interroge parce que c'est un précédent. On aurait pu faire une autre proposition sur ce dossier.

Je demande qu'il y ait un suivi. Un certain nombre de diagnostics sont prévus dans les objectifs, avec un certain nombre de réunions. C'est une proposition qui est faite pour trois années. J' imagine que M. Morvan va suivre ce dossier de près, probablement tous les ans. J'aimerais que nous ayons un retour à mi-parcours, au bout d'un an et demi, pour voir où nous en serons avec la chambre. Ce n'est pas rien. Nous finançons beaucoup plus largement qu'ailleurs. C'est un précédent malheureux.

M. SERVANT :

Sur les deux conventions où les chambres d'agriculture sont concernées, nous nous retirerons du vote.

M. DORON :

J'avais un peu la même observation que Mme Bruny. Quand il est proposé de prendre en charge 70 % des dépenses, cela m'interpelle parce qu'on déroge de manière conséquente aux règles générales. En théorie, nous ne prenons en charge qu'une participation à hauteur de 50 % en matière d'aide de l'agence de l'eau. Je suis interpellé sur la forme et sur cette dérogation aux règles générales qui constitue un précédent et qui ne m'apparaît pas justifiée en l'état. Personnellement, je voterai contre. Il y aura une voix pour en ce qui concerne mon mandant.

M. MORVAN :

Je voulais juste confirmer qu'un suivi annuel de la convention est prévu, avec un certain nombre d'indicateurs, d'activités et de résultats quant aux travaux qui seront conduits sur les différents aspects de la convention. Le suivi est bien organisé et fera l'objet d'un rapportage.

M. DEGUET :

J'étais hier très contre ce que je lisais. J'avais compris que la discussion avait été plutôt dure. Il fallait donner une chance à cette discussion. C'est pour cela que je ne voterai pas contre. Je voterai en abstention.

J'insiste cependant sur le fait que dans cette occurrence, je ne suis pas tout à fait sûr que tous les acteurs aient la même lecture de l'accord. Nous avons un accord écrit. Or, certains éléments ne sont pas écrits. Tout cela est assez compliqué. Il faut qu'il y ait un retour. J'avais répondu à M. Morvan, après son intervention, que je pensais qu'il fallait s'abstenir et laisser faire.

J'ajoute, pour le président de la commission Programme, que s'il y a une vérification annuelle, il serait bien qu'elle revienne devant la commission Programme et qu'il y ait aussi un engagement de la commission Programme à revoir cette convention tous les ans.

M. POIRIER :

Nous nous retrouvons régulièrement à être interrogés sur le bienfondé des ETP que nous finançons. Il faudra sans doute que nous y revenions à un moment ou un autre.

M. ALBERT :

Les délégations sont là pour surveiller ce qui se fait dans ces conventions ou accords de territoire que nous avons. A un moment donné, il faut faire confiance. Nous avons des commissions territoriales. Nous n'allons pas tout amener vers la commission Programme et le conseil d'administration, à moins de vouloir passer des heures et des heures là-dessus. La mesure est exceptionnelle mais il y en a d'autres qui le sont aussi. Je ne suis pas sûr, si l'on regarde bien dans certaines conventions, que l'on ne trouvera pas un loup comme ailleurs. Il faut se méfier de tout cela.

Mme HAAS :

Il est vrai que c'est compliqué, quand on n'a pas le nez dans tout cela, de comprendre exactement ce qui est exceptionnel, ce qui ne l'est pas et pourquoi l'exception devient nécessaire. Je réitère ma totale confiance dans l'agence pour tout cela.

Néanmoins, je suis un peu inquiète parce que j'ai regardé les sites des chambres d'agriculture de la Haute-Loire et de la Haute-Vienne sur « Parlons vrai ! ». En l'occurrence, je lance une petite alerte à destination des chambres d'agriculture : attention à la neutralité et attention aux discours qui sont portés pour le grand public. « Parlons vrai ! », ce sont des brochures qui répondent aux questions des concitoyens sur le métier de l'agriculture. Je sais que c'est un petit peu hors sujet mais pas totalement non plus, c'est-à-dire que si la force publique apporte son soutien aux

chambres d'agriculture qui ne sont pas des syndicats, la neutralité dans les parutions qui sont faites sur les sites de ces chambres d'agriculture est vraiment nécessaire pour le débat démocratique et républicain. Je m'abstiendrai.

Mme ROUSSET :

J'avais réagi hier aux propos de M. Deguet qui s'inquiétait beaucoup. Il parlait surtout des bassines. En l'occurrence, je vous parle en tant qu'élue de collectivité. Vous vous souvenez que le département de la Haute-Loire a été en grande tension en 2022 sur l'eau potable puisque nous ne sommes que sur des eaux de surface. Nous avons une cinquantaine de communes impactées, ce qui est énorme.

Nous nous étions rendu compte qu'il y avait un travail à faire à deux niveaux : au niveau touristique et au niveau agricole. En effet, tout tombe au même moment. Je voulais vous confirmer que le dossier est plus complexe que ce qu'il n'y paraît sur le papier. En tant qu'élus, nous attendons beaucoup de ce poste sur le territoire. Certes, c'est très agricole mais derrière, il y a vraiment un élément pour les collectivités locales et pour la gestion de l'AEP. Nous attendons beaucoup de ce poste. J'espère que nous pourrons faire ce travail.

Je remercie pour toutes les négociations qu'il y a eu, qui n'ont pas été pas faciles parce qu'il y a une véritable attente derrière.

M. OBLED :

Merci pour votre confiance. C'est un pari que nous faisons ensemble avec tous les signataires qui sont la chambre d'agriculture, le préfet et l'agence. Nous avons travaillé très longtemps. Nous avons essayé de regarder où mettre le curseur. L'objectif est de faire du gagnant-gagnant pour les milieux, pour l'abreuvement du bétail et pour la sécurisation en eau potable. En effet, une grande partie de l'eau potable dans certains endroits sert à faire boire des vaches plutôt qu'à faire boire les habitants. Ainsi, les difficultés qu'il a pu y avoir pour les habitants sont parfois venues de l'abreuvement. Il faut donc que nous arrivions à trouver les bonnes solutions en nous posant les bonnes questions : où a-t-on besoin d'eau ? Où arrive-t-on à la sécuriser ? Est-ce qu'on connaît tout ce qui est pris dans les nappes superficielles ou dans les cours d'eau ? Tout cela, nous ne le savons pas encore.

La chambre d'agriculture s'est engagée à faire ce travail qui n'a jamais été fait. Je salue cet engagement. C'est la première fois que cela arrive. Certes, cela concerne l'agriculture pour pas plus de 25 % du poste pour regarder où l'on pourra mettre des retenues collinaires ou du gravitaire. Je pense qu'il n'y a pas de débat particulier.

Ensuite, tout cela permettra de soulager l'approvisionnement en eau potable. On a mis beaucoup d'argent en la matière. Je suis allé inaugurer une infrastructure avec le préfet. Les collectivités disaient : « Merci à l'agence d'avoir aidé pour les interconnexions, cela nous permet de tenir bon. Maintenant, il faut traiter l'abreuvement du bétail ». C'est vraiment du gagnant-gagnant.

Ainsi, nous mettons 20 points de plus parce que c'est un peu original. En plus, nous sommes dans l'amont du bassin. Nous avons aussi besoin, sur cette zone, de mettre de la cohésion et du gagnant-gagnant. J'espère que cela initiera des choses prometteuses pour la suite.

Merci pour la confiance que vous témoignez à l'agence dans vos prises de parole. Si M. le Président de la commission Programme en est d'accord, je m'engagerai très volontiers sur ce sujet un peu original à revenir dans un an pour faire un bilan devant la commission Programme.

M. POIRIER :

Je suis tout à fait d'accord, surtout que cela vient compléter l'ensemble des questionnements sur les conventions. Nous passons au vote. Y a-t-il des retraits sur cette délibération ? Nous avons 2 retraits. Y a-t-il des abstentions ? Nous avons 6 abstentions. Des votes contre ?

- *Convention de partenariat technique. Accord-cadre « eau agriculture » en Haute-Loire avec la chambre d'agriculture de Haute-Loire 2026-2028.*
- **Adoptée à la majorité (24 voix pour, 6 abstentions, 2 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-09 du 12 mars 2026.

M. POIRIER :

Nous poursuivons avec la convention avec GRAIE Auvergne-Rhône-Alpes. Y a-t-il des prises de parole ? Y a-t-il des retraits sur cette délibération ? Il n'y a pas de retrait. Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- *Convention de partenariat avec l'association GRAIE pour la période 2026-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-10 du 12 mars 2026.

M. POIRIER :

Nous poursuivons avec la convention avec la chambre d'agriculture des Pays de la Loire sur des questions de filières. Y a-t-il des prises de parole ? Y a-t-il des retraits ? Y a-t-il des abstentions ? Des votes contre ?

- *Convention de partenariat technique avec la chambre d'agriculture des Pays de la Loire 2026-2027.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-12 du 12 mars 2026.

M. POIRIER :

Nous terminons par l'avenant à la convention avec le conseil départemental et ADOPTA qui traduit le retrait du conseil départemental du Maine-et-Loire. Y a-t-il des prises de parole ? Y a-t-il des retraits ? Des abstentions ? Des votes contre ?

- *Avenant n°1 à la convention de partenariat avec l'ADOPTA (Association pour le développement opérationnel et la promotion des techniques alternatives) et le département de la Mayenne pour la période 2026-2027.*
- **Adoptée à la majorité (30 voix pour, 2 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-11 du 12 mars 2026.

BILANS PROGRAMME

Point « Programme » n°2 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous passons au point suivant de la commission Programme qui est la présentation du bilan du 11^e programme. J'en profite pour remercier les équipes de l'agence qui ont su réagir avec promptitude pour s'adapter en continu aux demandes – je pense par exemple au plan Eau qui n'était pas prévu – ainsi qu'aux aléas et aux coups du sort. Je rappelle que ce 11^e programme a

été traversé par la crise Covid, donc par le plan de relance, etc. Je salue l'engagement et l'efficacité des équipes de l'agence.

M. POIRIER :

Concernant le 11^e programme, nous avons eu une très belle présentation hier par M. Mercier. Je vous propose que nous passions au bilan 2025. Vous avez le bilan complet dans l'ensemble des documents avec tous les éléments. Puis, vous venez de prendre connaissance des éléments essentiels du 11^e programme, un programme qui est resté très dynamique. Cependant, à la fin du programme, nous avons eu quelques événements qui nous amènent à gérer les conséquences aujourd'hui.

Pour ce qui est du bilan de la première année du 12^e, nous avons deux chiffres. Le premier est le montant d'aides octroyées pour 321 M€. Dans ces 321 M€, il faut considérer les 74 M€ de transition qui commencent déjà à traduire le fait que nous ayons dû nous adapter sur la fin du 11^e programme. Ces chiffres traduisent une dynamique assez importante.

Sur ces 321 M€, nous devons citer près de 4.000 dossiers et la permanence de l'action en termes de solidarité urbain/rural pour 65 M€ d'aides apportées en FRR et 6 M€ pour l'industrie en zone à finalité régionale.

Je souligne l'équilibre de presque 75 % des collectivités dans l'affectation des aides.

La slide suivante nous permet d'observer que nous avons, sur la façade maritime, des dossiers assez importants en lien avec la taille des agglomérations et des équipements. Il n'y a donc pas de surprise sur le fond. C'est une représentation sur l'ensemble du territoire.

La slide suivante porte sur les Trophées de l'eau. C'est une information pour donner des éléments sur les films qui existent et les éléments de communication que nous avons à notre disposition. C'est aussi un très bon moyen pour montrer et démontrer qu'il y a peut-être d'autres chemins pour travailler sur le grand cycle de l'eau, avec des opérateurs qui s'engagent, qui innovent, qui travaillent avec d'autres acteurs et qui établissent d'autres partenariats. C'est aussi pour signaler qu'il y a des chemins de traverse qui nous permettent d'approcher les questions de l'eau d'une autre manière, donc il est important de l'avoir en tête.

Nous arrivons au cœur du sujet, à savoir le bilan 2025 et les perspectives 2026. Tout à l'heure, je parlais d'une exécution assez dynamique pour la première année. Nous avons consommé 99,4 % des autorisations d'engagement. Cela veut dire que sur 2026, nous avons très peu de reports.

Début 2025, j'évoquais les 74 M€ de transfert. Nous retrouvons cette boule qui grossit. C'est l'expression employée par M. Obled. Aujourd'hui, pour 2026, nous avons 35,6 M€ de dossiers différés et 7,7 M€ de dossiers scindés en deux dans les mesures de transition. Ils sont, dès maintenant, à réserver sur 2026. Dès le début, nous consommons de fait 43,3 M€. Cela nous amène à travailler et à retravailler sur des mesures de gestion et à redoter notamment le domaine 2.

Dans le déroulé, nous faisons le point sur les trois domaines. L'idée dans ce travail de mesures de gestion est de sanctuariser les dotations des lignes programme du domaine 1 en relevant les tensions qui sont assez fortes sur les sujets d'animation et de sensibilisation (les lignes programme 29 et 34).

Puis, nous avons le gros sujet du domaine 2, avec l'impact des mesures de transition pour 35,6 M€ de 2025 qui sont reportés en 2026 et qui affectent l'enveloppe sur 2026. Cela nous amène à redoter les lignes programme 11 et 12 (les stations et réseaux des eaux usées). Nous vous proposerons trois leviers à la suite de la présentation.

Pour le domaine 3, nous retrouvons les 7,7 M€ de dossiers scindés sur la ligne 16 qui sont affectés d'office en 2026.

Globalement, sur l'ensemble des lignes programme, nous sommes sur des marges de manœuvre assez faibles qui nous imposeront de redoter le domaine 2.

PILOTAGE FINANCIER DU 12^E PROGRAMME D'INTERVENTION : MESURES DE GESTION POUR 2026

Point « Programme » n°3 de l'ordre du jour

M. POIRIER :

Tout à l'heure, Mme la Préfète évoquait des problématiques structurelles. Finalement, des mesures conjoncturelles ont été prises sur la fin du 11^e programme, notamment sur le PSN. Cela nous amène à déséquilibrer de manière structurelle les programmes annuels de l'agence, dont nous allons voir maintenant les conséquences avec les mesures de gestion.

Vous avez dans le détail, ligne programme par ligne programme, les reports et les dossiers scindés. Elles ont été présentées par colonne. Dans la première colonne, vous avez les dossiers différés. Sur la ligne 11 et la ligne 12, nous retrouvons nos 36 M€ de dossiers différés. Ce qui est important, c'est la dernière colonne avec le disponible qui nous reste. Vous voyez que par rapport au montant initial de la maquette, sur la ligne 11 et la ligne 12, nous finissons par être assez restreints.

Vous retrouvez sur le domaine 3 les 7,7 M€ qui ont été scindés et qui, d'office, impactent l'année 2026. Tous les engagements des accords de territoire ou des contrats territoriaux affichent directement les montants qui sont à affecter sur la maquette 2026 avec laquelle nous devons travailler de manière inévitable.

Au regard de cette situation de contrainte, la proposition ne se fait pas de gaieté de cœur. Il se trouve que je suis aussi représentant de collectivités. Quand on pense « mesures de gestion », on pense aussi aux situations des syndicats, des producteurs et des assainisseurs, lesquels vont être exposés à un certain nombre de questionnements ou de difficultés.

Nous avons trois leviers. Le premier levier consiste à réduire la typologie de projets qui seront aidés, avec l'idée de ne pas financer en 2026 certains dispositifs qui sont moins prioritaires et qui correspondent moins aux priorités de l'agence.

Le deuxième levier va nous permettre de réduire le financement des plus gros projets en plafonnant les dossiers d'aide par deux entrées : les coûts plafonds et les plafonds d'aide.

Puis, nous avons un autre levier qui va consister à déplacer des enveloppes du domaine 3 vers le domaine 2 à hauteur de 8 M€.

Avec quelles modalités allons-nous opérer ? On parle de mise en suspens d'un dispositif d'aide. Cela veut dire que nous allons typer les projets que nous allons aider, ce qui amènera des notifications de refus, notamment sur des dossiers déjà déposés et à venir.

L'idée est de travailler sur des plafonds d'aide et des coûts plafonds qui seraient à mettre en place à partir du 1^{er} janvier 2027. Cela nous permettrait un temps de communication et d'appropriation de ces modalités, puis de limiter de manière drastique les dossiers dérogatoires en nous attachant à faire en sorte que les dérogations portent vraiment sur des projets innovants avec des modalités spécifiques.

Ensuite, nous allons intégrer des priorités dans le cadre des accords de territoire. Cela amènerait une négociation de contreparties avec les porteurs de projets pour que les bonifications ne soient pas l'effet d'aubaine de l'accord de territoire. L'idée est vraiment de qualifier les programmes qui seront dans le cadre des accords de territoire.

Pour la mise en suspens de dispositifs – en l'occurrence, nous rentrons dans la technique des leviers, – nous avons quatre options avec des priorités. L'idée serait de retenir trois familles de priorités : les systèmes d'assainissement prioritaires en zones FRR, les systèmes d'assainissement prioritaires hors FRR et les zones FRR.

Nous avons une priorité sur les programmes d'action de lutte contre les micropolluants portés par les collectivités, les études préalables à la prise de décision, le schéma directeur et les équipements d'autosurveillance et les solutions fondées sur la nature qui sont considérées comme des mesures sans regret accompagnées de manière prioritaire.

Cela se traduit par la mise en suspens. Cela sous-entend des refus. Ce sont des types d'assainissement qui ne sont ni SAP ni RFF. Cela exclurait de fait les contrôles de branchement et les investissements sur les réseaux de transfert, notamment les suppressions de station, les changements de point de rejet et les travaux d'infiltration qui ne seront pas majoritairement en pleine terre. Ce sont les options sur le levier de mise en suspens.

Ensuite, nous arrivons sur le plafonnement des aides avec six options. Dans le domaine 1, cela concerne la ligne programme 34 « information, communication et consultations publiques ». En l'occurrence, l'idée est d'introduire deux critères pour les accords de territoire : un plafond à 10 k€ pour les contrats territoriaux sur des Sage de 1.000 km² et un plafond à 20 k€ pour les plus de 1.000 km².

Sur le domaine 2 qui concerne l'eau potable et l'assainissement, notamment les lignes 11 et 12 concernant la lutte contre les pollutions domestiques et assimilés, il s'agit d'introduire un plafond d'aide pour les collectivités à 7 M€ pour les travaux de station. L'idée est d'activer ce plafond au 1^{er} janvier 2027. Puis, nous avons une option complémentaire de limiter les suggestions à 20 % du coût plafond au lieu de 50 %.

S'agissant de la ligne programme 25 « amélioration de la qualité du service d'eau potable », nous avons un plafond d'aide proposé à 1,5 M€ hors accord de territoire, avec l'idée toute simple et mécanique d'aller chercher plus de projets.

Nous passons ensuite au domaine 3 sur les mesures territoriales de gestion de l'eau et de la biodiversité. Il est proposé en l'occurrence, concernant la ligne programme 16, un plafond d'aide pour les bassins de stockage et de restitution à 5 M€.

Pour la ligne programme 21 « gestion quantitative de la ressource en eau », il s'agit d'affecter un coût plafond à 60 € du mètre cube pour les travaux d'économie d'eau et de sobriété pour les industriels et collectivités. Là encore, cela impacterait les dossiers au 1^{er} janvier 2027.

La dernière option correspond à l'ajustement entre le domaine 2 et le domaine 3, avec un basculement de 8 M€ de la ligne programme 21 à la ligne programme 11 pour redoter le sujet des stations d'eaux usées.

L'objet de la présentation de ces mesures de gestion maintenant, c'est pour être en capacité de modifier la maquette pour le conseil d'administration du mois de juin.

Mme la Préfète :

Je vous remercie pour cette présentation assez roborative de toutes les réflexions que vous avez menées. Y a-t-il des demandes de prise de parole ?

Mme ROUSSET :

J'aimerais revenir sur le sujet des SAP. J'estime que c'est un sujet très important parce que dès lors que l'on s'occupe d'une station d'épuration et de son point de rejet, on élimine des points noirs quand il y a une gestion qui n'est pas bonne.

Nous avons lancé, lors de l'ancien programme, un programme SAP avec une classification des SAP. Toutes ne sont pas arrivées à bon terme. Par contre, une bonne partie s'est lancée dans les études pour être prête à travailler. Or, on les a déclassées en cours de route.

Nous devons discuter au mois de janvier avec Denis Rousset. Certaines ont été enlevées alors qu'elles étaient dans des périmètres de captage du Grenelle. Je pense que cela pose problème. On m'a promis qu'on reviendrait sur ce sujet, en tout cas qu'on en reparlerait pour ce qui est de mon territoire. J'aimerais que nous puissions le faire.

On est sur le point de déclasser des SAP qui sont pourtant prêtes à s'engager alors qu'on est en plein captage Grenelle. Le processus est long parce qu'il faut des diagnostics. Je me faisais secouer par le préfet sur ce sujet hier. Je n'aime pas trop. J'aimerais que nous puissions en rediscuter gentiment.

M. OBLED :

C'est compliqué parce que cela rejoint la discussion que nous avons eue hier et que nous sommes en train d'avoir : comment faire pour prioriser ? Nous avons des priorités qui concernent beaucoup de choses, donc nous sommes moins susceptibles de parvenir à tout faire. L'objectif était de regarder comment nous pouvions restreindre les priorités pour que l'argent de l'agence soit suffisant pour avoir un vrai effet levier sur certaines choses.

Cela a conduit à des choix techniques qui sont de regarder combien de phosphore est rejeté et comment cela se dilue dans le milieu. Je caricature mais c'est un peu l'idée. Si ces deux points conduisent à des caractéristiques qui font basculer la masse d'eau, on se dit qu'on les met en prioritaire. Cela a été un choix technique.

Cela étant, on pourrait monter la liste des 400 jusqu'à 800. De toute façon, il y en avait un peu moins de 800 au dernier programme. On voit bien que nous n'avons pas réussi à tout faire. En plus, cela coûte de plus en plus cher, avec les nouvelles normes qui rendent les choses plus chères.

La logique a donc été de réduire le nombre de priorités. Même en réduisant le nombre de priorités, nous avons des difficultés. On pourrait les augmenter mais on se retrouverait avec les mêmes difficultés que nous avons aujourd'hui.

Je rappelle que nous avons réussi à toucher 88 % des systèmes d'assainissement prioritaires qui avaient été mis dans le 11^e programme, ce qui n'est pas mal. Cela ne veut pas dire qu'il y a des travaux sur 88 %. Cela veut dire qu'il y a eu au moins des réflexions sur 88 %. Ce que dit Mme Rousset est vrai, il y a des collectivités qui se sont lancées, certaines très tôt, d'autres plus tard. Il faut du temps. Parfois, les dossiers arrivent à maturité maintenant pour pouvoir être déposés. Il est vrai que c'est très difficile. En même temps, nous ne pouvons faire qu'avec l'argent que nous avons.

Mme la Présidente :

Ce qui me tient à cœur, c'est que nous essayions de tenir notre parole et que nous restions dans une cohérence en faisant avec le réel. C'est notre responsabilité collective. Le réel, c'est notre disponible financier. Notre cohérence est de réaffirmer que nous souhaitons, comme le dit le 12^e programme, qu'un euro d'aide investi soit le plus efficace possible pour rétablir la qualité des masses d'eau. Il faut donc agir sur les stations qui auraient été définies comme prioritaires. Ensuite, il faut que nous fassions vivre notre principe majeur de la solidarité urbain/rural.

Il y a des projets qui répondent à cette première priorité d'être en zone rurale ou en FRR, avec peu de moyens, un dossier qui est prêt, et qui passent. Puis, il y a ceux qui ne pourront pas passer parce que la bourse sera plate. Ils prendront rang pour l'année d'après. Cela ne veut pas dire que nous allons les exclure. Une file d'attente se crée. Il faut que nous essayions de la dégonfler au maximum.

M. SOULABAILLE :

Je rejoins les propos de Mme Rousset. Je comprends les contraintes budgétaires. Ce n'est pas le débat. Je m'interroge néanmoins sur les collectivités qui ont enclenché une démarche. Je me demandais si déjà, elles étaient informées de la situation. L'agence continue-t-elle à les accompagner dans l'immédiat ou pas ? Eventuellement, pourraient-elles revenir vers l'agence pour réétudier un cas de figure ?

Mme la Présidente :

Sur le fait que l'agence ait des tensions budgétaires – en particulier sur cette ligne d'ailleurs parce que sur le reste, nous allons tenir nos engagements –, les délégations territoriales de l'agence ont commencé à l'évoquer de manière récurrente depuis plusieurs mois. Je pense que nous pourrions, d'ici la fin du mois au terme de notre discussion, informer de manière plus précise les porteurs de projets.

Je suis attentive au fait d'introduire, ce que je soutenais aussi, la notion du plafonnement qui est une notion nouvelle pour qu'à partir de 2027, pour donner de la visibilité aux porteurs de projets, ils sachent à quoi ils s'engagent.

Vous évoquiez le cas par cas. Je pense qu'il va falloir que l'agence, avec ses partenaires, la Banque des territoires notamment avec son prêt spécifique « eau » sur de très longues durées, puisse faire au cas par cas de l'ingénierie financière. Certes, cela ne vaut pas partout. Il y a des collectivités où le prix de l'eau est très faible. Il y a des collectivités qui ne sont pas du tout endettées, etc. En effet, il faudra regarder au cas par cas.

Le fait qu'un dossier puisse s'inscrire dans la file d'attente – même s'il n'est pas servi en 2026, il le sera en 2027 –, cela donne le temps de faire de l'ingénierie financière.

M. OBLED :

C'est l'idée. Merci aux uns et aux autres d'avoir eu, hier et aujourd'hui, eu une pensée pour les collègues de l'agence. Le métier change à la faveur des tensions. Ce ne sont pas des tensions budgétaires pour l'agence. Nous n'avons pas de problème de soutenabilité du budget de l'agence. Par contre, nous avons des tensions sur la soutenabilité du programme par rapport à l'effet ciseau et à la dynamique, dont nous pouvons nous réjouir d'ailleurs, dans les territoires. C'est une très bonne chose. Nous sommes allés ensemble chercher les territoires pour qu'ils bougent. Cela bouge. Cela arrive tellement vite, partout et tout d'un coup, que nous ne sommes pas en capacité de suivre. Finalement, derrière les tensions sur le programme, il y a quelque chose d'intéressant.

Pendant des années, les collègues sont allés dans les territoires pour essayer d'éveiller et de dire : « Nous pouvons vous aider si vous bougez. » Maintenant que tous les territoires bougent, on dit : « Vous avez bougé mais nous ne pouvons pas aider tout le monde partout, tout le temps et en même temps. » C'est vraiment compliqué.

La période la plus délicate est celle que nous avons connue depuis quelques mois, jusqu'à aujourd'hui et jusqu'à la fin du mois où il y aura une communication sur tout cela. Nous avons, par honnêteté, demandé à tous les collègues d'aller voir les porteurs de projets en disant : attention, cela risque de ne pas passer. Nous le disons déjà depuis un moment. Cela fait un an que nous le disons, un peu plus même. Là, nous l'avons dit de manière un peu plus forte en disant : « Nous vous prévenons parce que vous avez des plans pluriannuels d'investissement, vous êtes en train de penser des choses, il faut que vous preniez cela en compte ».

Quand nous disons ce que nous pouvons faire et ce que nous ne pouvons pas faire, cela se comprend. Ce sera peut-être plus simple demain, une fois que nous aurons vu cela. Le fait de prévenir dès maintenant que les seuls changements de règles véritables vont arriver en 2027 pour les plafonnements, c'est quelque chose qui rend la parole de l'agence, la parole des instances plus cohérente par rapport à ce qui est entendu dans les territoires.

De manière très formelle, vous avez sur table le produit des échanges d'hier qui a donné lieu à une modification de la délibération qui est proposée. Cela a été envoyé par mail. J'espère que tout le monde l'a eu aussi en visio. Les modifications qui ont été faites sont les suivantes.

Dans les considérants, nous avons reprécisé que pour la priorisation – c'est cohérent avec ce qui a été annoncé dans le 12^e programme –, les deux grandes orientations sont : nous allons là où c'est efficace et nous faisons de la solidarité urbain/rural.

Dans l'article 1, ce qui a été modifié, c'est l'ordre de priorités pour qu'il soit clair pour tout le monde. Je rappelle que nous allons aider en premier ce qui est prioritaire, avec de gros impacts et en plus à la campagne.

Ensuite, si nous avons assez d'argent après, nous verrons ce qui est prioritaire, avec de gros impacts, mais pas à la campagne.

La troisième priorité porte sur ce qui est à la campagne, mais pas prioritaire.

Le reste est mis en suspens. Cela veut dire que c'est un refus, de manière juridique, avec la possibilité de représenter l'année prochaine. Nous verrons s'il y a des opportunités de le faire.

L'article 2 porte sur les plafonnements qui rentrent en vigueur au 1^{er} janvier 2027.

L'article 3 concerne le fameux transfert de ligne.

L'article 4 correspond à ce que vient de dire Mme la Présidente qui nous demande de réfléchir à comment articuler au mieux la subvention avec le prix de l'eau, avec l'endettement de manière à ce que l'agence puisse aider ce qui ne se ferait pas sans l'agence.

M. ALBERT :

Je suis solidaire avec le président de la commission. Je suis parti à la bonne période, la période où tout était rose. Tout le monde était habitué à ce que l'agence ait un programme. L'aide venait systématiquement. Ça roulait. Par ailleurs, les collectivités sont habituées à avoir des refus de dossiers qu'il faut représenter l'année d'après, y compris pour d'autres subventions auprès de la région ou du département. Il faudra s'habituer à cette situation. L'agence passera par des moments difficiles comme aujourd'hui.

Je pense que ce n'est pas perdu si en 2027, nous retrouvons une autonomie à faire quelque chose. J'avais dit que les élections pourraient faire qu'à un moment donné, nous ayons moins de dossiers qui viennent. Apparemment, ce ne sera pas le cas, comme ça l'a été au 10^e et au 11^e. Néanmoins, si nous n'avions pas fait une révision sur les redevances, nous serions encore plus en difficulté aujourd'hui.

Tout cela, c'est pour dire que je suis favorable à ces modifications. J'avais moi-même parlé de plafond. Quand nous avons donné 11 M€, voire plus sur une station d'épuration, avec des collectivités importantes, cela me posait question, surtout avec des prix qui sont bas à d'autres endroits. Je défendrai donc cette modification et je m'associe au président.

Mme la Présidente :

Avant de passer la parole à Mme Rousset, je voulais revenir sur le propos de M. Obled qui est très juste. Je crois qu'au fond, nous avons des problèmes de riche. Nous ne sommes pas forcément riches en argent même si 350 M€ par an, ce n'est pas rien non plus, mais nous sommes riches en projets. Cela veut dire qu'il se passe quelque chose dans la prise de conscience.

Il faut que nous apprenions à gérer différemment la file d'attente. Il est vrai que pendant des années, l'agence disait oui à un taux maximal. Il faut aussi inciter les élus et les préfets à mettre de la DETR sur ces sujets « eau et assainissement ». Dans mon département du Loiret, cela a été la première demande cette année. Cela se voit moins que l'école que l'on reconstruit mais il est important que le côté Etat soutienne cela.

Mme ROUSSET :

Je vais faire un double commentaire. Je rappelle que l'assainissement est un point important. Ce qui est embêtant, c'est que l'on « mange » vite les enveloppes dès lors que nous sommes sur des collectivités motivées. C'est une vraie chance que d'avoir débloqué des collectivités motivées. Pour autant, nous avons besoin du déclic d'accompagnement financier. J'insiste sur ce point. Il faut profiter de ce déclic.

Au niveau du département de la Haute-Loire, nous avons essayé d'accompagner. Nous aussi, nous sommes à sec. Je suis en grande difficulté maintenant pour leur répondre. Pourtant, le besoin existe. En étant en milieu de petit chevelu et en extrême amont des têtes de bassin, il y a une demande collective qui dépasse les gens du secteur d'avoir une eau de grande qualité, d'où ce besoin de solidarité que je réexprime.

Vous avez raison, Mme la Préfète – et je suis contente de vous l'entendre dire –, la DETR est un outil financier intéressant. Les corps préfectoraux n'avaient vraiment pas l'habitude de venir là-dessus pour l'eau et l'assainissement. Vous pourriez leur en parler et les motiver un peu. Je trouve que c'est un beau complément. Cela repose la question de ce qui est important sur un territoire, pour une commune ou une collectivité, à défendre. Ce n'est pas toujours un nouveau gymnase. Cela peut être autre chose.

Mme la Préfète :

Chaque préfet fait ce qu'il veut. Ils ne sont pas sous mon autorité. Je pense qu'il y en a beaucoup qui le font déjà.

Nous avons parlé de nécessité d'ingénierie financière pour les aides de l'agence pour bien les doser. Quand je vois des collectivités, des intercommunalités qui ont pris la compétence « eau » et qui sont en difficulté pour y arriver tandis que les communes qui ont transféré la compétence n'ont pas transféré les excédents, il y a un problème. Des collectivités ont donné la compétence mais elles ont gardé l'argent. Pourquoi ont-elles conservé l'argent ? Précisément parce qu'elles n'ont pas fait de travaux.

Le législateur n'a pas souhaité rendre le transfert des excédents obligatoire. J'essaie beaucoup de les culpabiliser, de les dénoncer dans la presse. Puis, au moment où il faut donner de la DETR, je me demande si je donne ou pas alors que des collectivités ont gardé des pactoles. Je donne quand même parce que c'est une priorité.

M. POIRIER :

Cela rejoint les questions d'ingénierie financière, mais aussi et surtout, notre capacité à accompagner nos collègues sur le terrain. Cela amène également à communiquer auprès des collègues du comité de bassin pour que nous soyons, ensemble, relais de ce changement de vue. Nous sortons de la logique de catalogue pour passer à une logique d'arbitrage plus fin. Il faut que nous arrivions à le partager et à nous en faire l'écho. Si les délégations se retrouvent seules, cela va être un peu compliqué. Non seulement nous avons certaines collectivités qui sont en train de porter des projets, donc qui sont parties sur une modalité de catalogue, mais nous avons aussi de nouveaux élus qui vont arriver et qui vont découvrir ce changement. C'est peut-être du formalisme – je l'assume plus sur cet aspect-là –, mais nous avons une attention particulière à porter auprès des territoires qui vont être concernés par le robinet qui va se couper.

Mme la Présidente :

Les nouveaux élus ne seront pas conscients qu'il y a un changement puisqu'ils découvriront les nouvelles règles du jeu. Je ne souhaite pas un grand renouvellement pour autant. Par ailleurs, il faut dire à ceux qui ne peuvent pas être servis l'année n que leur chance n'est pas perdue, qu'il faut qu'ils continuent et qu'ils représentent l'année $n+1$. Comme l'a dit M. Albert, les collectivités sont très habituées à cet exercice avec l'Etat.

M. DEGUET :

J'ai une question extrêmement technique. Sur les réseaux de transfert qui correspondent à la fiche action ASS_2, la façon dont le document est rédigé crée de la mise en sommeil pour les travaux de construction des réseaux de transfert. Par contre, sur la question des études de faisabilité, la note ne dit rien. Or, si je me rappelle bien la discussion que nous avons eue hier, ce sont ces fameuses études qui posent des problèmes. En effet, on a constaté qu'elles concluaient généralement à la nécessité de faire des transferts alors que ce n'était pas tout à fait certain. Quand on regardait les travaux qui suivaient, il semblait que ces études sous-estimaient systématiquement les coûts des transferts.

J'imagine donc que l'on met en sommeil non seulement la construction mais aussi les études. Il faudrait probablement l'écrire dans la délibération et ne pas marquer seulement les travaux de construction des réseaux de transfert d'eaux usées mentionnés dans ASS_2.

M. POIRIER :

En fait, il n'y a pas trop d'impact financier compte tenu du fait que nous en aidons très peu. Ce sont les collectivités qui font ces études technico-économiques de transfert et pas forcément avec les aides de l'agence de l'eau. Effectivement, nous avons un enjeu à fournir un outil d'aide à la décision utilisable et pertinent, aussi bien pour les élus des collectivités que pour notre propre financement.

M. DEGUET :

Cela signifie que ce n'est pas un oubli et que l'on souhaite qu'ils continuent à faire des études de façon à pouvoir revérifier. Je comprends complètement.

M. OBLED :

Cela n'était pas impactant d'un point de vue « engagement financier ». Cela étant, le débat peut avoir lieu mais il est mineur par rapport aux enjeux.

M. DEGUET :

On a mis en sommeil parce qu'on pensait qu'il y avait un problème. La question de savoir si l'on met tout en sommeil ou si l'on met en sommeil uniquement la construction me paraît intéressante, surtout si l'on veut inciter des gens à faire sérieusement l'étude. C'est tout. Je retire donc ma proposition.

Mme GALLIEN :

Je soutiens la proposition à l'instant de ne pas piocher dans un catalogue, les finances étant ce qu'elles sont. J'ai l'impression que la question de l'eau progresse beaucoup sur les territoires, y compris en Haute-Loire, depuis la sécheresse de 2022. Je rappelle que les préfets décident de ce qu'ils mettent dans la DETR mais il y a aussi la commission d'élus. Il est important que les élus communaux et départementaux fassent également passer cette priorité.

Mme HAAS :

Je voulais revenir sur des choses qui ont été dites et m'en faire l'écho. L'inquiétude est au plus haut pour les petites collectivités, mais aussi pour les moyennes et les grandes, au regard notamment des effets cumulés de tout cela. On n'en parle pas. Chacun fait de son mieux de son côté, y compris l'agence, avec les 3.300 Md€ à retrouver. Néanmoins, il y a la question des redevances qui pèsent toujours plus sur les consommateurs d'eau potable et sur les syndicats. Quand on parle, par exemple, de déconnexion et de sobriété, le fonds vert a fondu comme neige au soleil. Je crois que cela a été divisé par trois.

Je ne parle que de cela. Il y a beaucoup d'autres aides qui ont disparu. Je voulais vous alerter, Mme la Préfète. Vous avez raison, les collectivités sont agiles. Elles font au mieux. Elles ont l'habitude qu'on leur fasse des promesses qui ne sont pas toujours tenues. Néanmoins, l'étau se resserre. Cela va devenir vraiment compliqué de travailler collectivement, ce que nous faisons ici, pour de l'intérêt général et surtout pour les générations futures. Je pense qu'ici, tout le monde est convaincu que ce que nous faisons, ce n'est pas pour les cinq ans qui viennent. C'est bien pour les cinquante, voire les cent années qui vont suivre.

Je trouve cela extrêmement inquiétant de se retrouver dos au mur. J'ai vraiment l'impression que nous sommes dos au mur. Nous souhaitons tous que l'année 2027 aille mieux, tout comme 2028 et 2029. En attendant, l'étau se resserre. Je ne le dis pas par dépit mais je pense qu'il faut être réaliste sur le fait que les collectivités territoriales ne pourront pas rebondir ad vitam aeternam et qu'il faut trouver des solutions pour rétablir les comptes publics de l'Etat.

Mme la Présidente :

Je comprends tout à fait vos propos. Vous avez raison de dire que ce qui se décide ici, et ce qui est porté par les collectivités, c'est pour les cent ans qui viennent. C'est pour un siècle. C'est précisément parce que c'est pour les cent ans qui viennent que nous ne pouvons pas imaginer que 80 % soient portés par la subvention publique, quand on additionne les aides de l'agence de l'eau, le fonds vert, la DETR... C'est pourquoi il faut faire de l'ingénierie.

Je n'ai pas de collectivité précise en tête mais je l'observe dans mon département du Loiret. Je pense qu'il faut que l'on accompagne les élus pour qu'ils adhèrent mieux, qu'ils acceptent mieux l'idée du prêt à très long terme. Ce n'est pas le signe d'un mauvais élu. Ce n'est pas le signe d'un élu qui n'aurait pas réussi à assumer ses mandats sans endetter sa commune. C'est le signe d'une gestion raisonnable pour moins faire peser sur les citoyens ou sur les contribuables le coût des investissements. On ne pourra plus, de manière durable, considérer que les investissements publics se fassent seulement à la condition qu'il y ait 80 % de subvention publique, c'est-à-dire 80 % de dons.

M. OBLED :

Je n'ai pas beaucoup d'ancienneté mais je me fie à ce que beaucoup d'entre vous, ou les collègues, me disent. La structuration des compétences amène aussi, dans la plupart des collectivités, une amélioration de la qualité d'ingénierie technique et financière. Cela permet de coller au plus juste aux besoins du territoire là où avant, la subvention avait un effet un peu inflationniste.

Nous avons commencé à nous organiser au sein de l'agence pour regarder comment on allait vous proposer des choses très prochainement sur l'ingénierie financière. A la suite du plan Eau et à la suite des demandes, les redevances ont été à nouveau augmentées en juillet dernier. Pour autant, celle sur l'eau potable reste la plus basse des six bassins. Mes homologues directeurs et directrices d'agence de l'eau me le rappellent assez régulièrement. Nous partons de beaucoup plus loin parce que c'est un choix historique, depuis 50 ans, dans le bassin Loire-Bretagne, avec un rattrapage qui est toujours plus douloureux, parce que plus rapide. C'est quelque chose dont il faut que nous tenions compte au sein du bassin que d'avoir, sur l'eau potable, un taux de redevances qui est plus bas qu'ailleurs.

Mme DAVAL :

Nous comprenons tout à fait les dispositions qui vont être prises après toutes les explications qui ont été apportées hier et qui étaient nécessaires. La nuit porte conseil. Cela permet aussi de réfléchir. Cependant, je voulais porter à votre attention notre regret que ces modifications n'aient pas eu lieu avant. Il y a deux raisons à cela.

Dans le groupe de travail sur les redevances, on a dit que quand on a un budget, on s'y tient quitte à diminuer les dépenses. En l'occurrence, on se rend compte qu'on fait un peu les choses à l'envers. C'est facile de le dire une fois que l'histoire a été écrite. Je suis d'accord avec vous. Cependant, c'est quand même quelque chose qu'on a mis en avant. M. Gandrieau en avait parlé. Effectivement, un budget est limité. Il est heureux de se rendre compte, à un moment donné, qu'on ne peut pas augmenter les dépenses parce qu'on n'a pas assez de budgets.

Ce qui est assez dommageable, c'est que nous arrivions, après seulement la première année du 12^e programme, à cette situation. Nous devons revoir nos modalités d'attribution des aides, notamment pour les collectivités mais également pour les industriels en plafonnant certains dossiers. Je me devais de vous le dire.

Cette situation arrive aussi parce que nous avons reporté énormément de dossiers entre le 11^e et le 12^e programme. On avait pris la décision d'arrêter le dépôt de dossier en juillet 2024 ou juillet 2025, je ne m'en souviens plus. De fait, cela fait un report assez considérable. Il serait bien d'avoir une réflexion sur le prochain passage de programme du 12^e au 13^e. Nous aurons certainement quelque chose de similaire, avec des dispositions à prendre de façon à ce que ce soit moins conséquent sur le prochain programme.

Je voulais juste attirer votre attention là-dessus. Ces dispositions sont nécessaires même si c'est regrettable pour la plupart d'entre nous.

Mme la Préfète :

C'est tout à fait understandable. Il faudra effectivement qu'avant la fin du programme en 2029, ces choses soient mieux anticipées. En même temps, le pire n'est jamais certain.

Mme LE QUER :

J'adhère complètement à ce qui vient d'être dit. Je disais hier que je regrette le pas de temps. C'est une bonne chose d'avoir mis en place le changement de règles pour le plafond à partir de 2027. Par contre, les refus vont arriver en 2026. Les élections vont amener des changements d'équipes ou pas. En tout cas, des dossiers ont été déposés. Des collectivités, qui pensent qu'elles vont être subventionnées, vont recevoir les refus en 2026. Néanmoins, je comprends complètement les raisons. Nous ne pouvons faire qu'avec le budget que nous avons.

J'alerte aussi sur le fait que la suppression des subventions pour les réseaux de transfert peut mettre en difficulté sur les îles parce que les coûts sont souvent plus élevés.

Mme la Présidente :

Je ne suis pas certaine que les dossiers qui sont d'ores et déjà déposés feront l'objet d'un plafonnement en 2027. Il faut l'annoncer maintenant pour des dossiers qui viendront d'ici la fin de l'année de sorte qu'il y ait une visibilité suffisante pour les élus. Les dossiers qui sont en stock ne vont pas être concernés. C'est pour cela que nous tenions à ce que le plafonnement n'intervienne pas dès 2026, ce qui aurait été plus facile pour l'agence. Nous en avons parlé. Nous trouvions qu'il n'y avait pas un temps de prévenance suffisant. La mise en suspens, c'est autre chose.

M. OBLED :

En dehors du transfert de ligne et de la réflexion sur l'ingénierie financière, il y a deux cas de figure. Je rappelle les deux grandes priorités qui étaient déjà annoncées dans le 12^e : efficacité et solidarité. Nous organisons juste. Il n'y a rien de nouveau. En fonction de l'argent disponible, nous listons les priorités de manière plus précise pour qu'avec l'argent disponible, nous arrivions à traiter ce qui est le plus prioritaire. Cela permet d'indiquer tout de suite aux collectivités, pour que chacun puisse s'organiser, qu'en bout de priorité, s'il n'y a plus assez d'argent, il faut revenir l'année prochaine si jamais nous retrouvons de la disponibilité budgétaire, ce qui n'est pas sûr non plus.

Par contre, là où il est proposé de changer les règles, nous l'annonçons dès maintenant pour 2027 pour ne prendre personne en traître. Nous ne changeons pas les règles sur les priorités mais nous les organisons pour pouvoir l'indiquer quand il n'y aura plus d'argent. Puis, quand nous changeons les règles, nous l'annonçons dix mois avant pour que tout le monde puisse s'organiser et que personne ne soit pris en traître.

Mme ROUSSET :

En tout cas, il est précieux de garder la confiance des collectivités. Nous connaissons le statut des agences et comment on est ballotté mais c'est précieux de garder la confiance des collectivités.

Mme BARRE :

Je voulais revenir sur les propos de mon collègue hier en commission Programme. Il n'y a pas de grande révélation par rapport à ce qui a été dit à l'instant. En tant que représentants du personnel, pour nous, il est important de se doter de règles claires pour la gestion des demandes. Cela nous évitera de continuer à les repousser sans cadre précis.

Je veux indiquer d'ores et déjà que je vais voter favorablement pour la mise en place de ce nouveau cadre qui nous semblait nécessaire.

D'habitude, je vous alerte plutôt sur le contexte d'incertitude, sur le quasi-statut, sur les diminutions d'effectif sur lesquels nous attendons toujours des éléments. En l'occurrence, je voulais plutôt vous alerter sur l'impact potentiel sur les agents. Ils vont être en première ligne. Ils vont gérer des mécontents. Il y en aura inévitablement. Il y aura des demandes de dérogation. Il y aura des demandes de révision. De ce fait, je demande qu'il y ait une communication claire et rapide. Vous indiquez qu'un travail est en cours mais cela nous semble essentiel.

Nous travaillons avec les collectivités et pour les collectivités. Ce sont des interlocuteurs essentiels pour l'agence. Malgré tout, mes collègues vont être dans une position plutôt délicate.

M. DEGUET :

Je vais voter pour, dans le même sens que j'ai voté pour sur le budget. Je vais néanmoins redire ici un certain nombre de choses. Il y a un danger à voter pour. Tout le monde se dit que de toute façon, cela passe et qu'au bout du compte, on finit par s'arranger. Or, cela ne s'arrange pas. On gère ce que l'on a mais on ne gère pas bien. C'est extrêmement important de faire cette distinction. D'une certaine manière, on regarde les votes : ça passe... c'est pas mal... Puis, on attend que cela se passe.

J'ai vu que cela allait changer un peu – je l'espère – sur la question des PSN. On l'a bien entendu. Toutefois, sur le fond, on est en train de gérer des situations qui ne sont pas normales. Ce n'est pas un problème de prévision. Je rappelle que toutes les prévisions ont été faites avec des

prévisions de recettes en face et ce sont les prévisions de recettes qui ont disparu. Cela s'est passé il n'y a pas longtemps.

Quand la redevance « pollutions diffuses » a été gelée à un moment, on nous a dit : « On va la réétudier l'année d'après. » Tous les ans, on regarde le PLF (projet de loi de finances). Chaque fois, on se demande : va-t-on enfin actualiser ? Ces engagements ne sont pas du tout tenus. On trouve une nouvelle loi à toute vitesse. Par contre, on n'est pas capable de tenir des engagements qui ont été faits.

Nous sommes dans une situation où l'on gère de l'incertitude. Ce n'est pas nous qui avons créé l'incertitude. Ce ne sont pas nos erreurs de gestion qui ont créé l'incertitude. Il faut que ces choses soient très claires. Nous faisons au mieux là où nous sommes. Nous essayons de prévenir au maximum. Il est extrêmement important que l'on sache que ce ne sont pas les agences.

En plus, quand on sait les attaques que subissent les agences en ce moment sur ces questions, on reconnaît qu'il y a une stratégie assez classique : on commence par mettre les agences dans la difficulté, ensuite on constate qu'elles fonctionnent mal. Tu m'étonnes !

Mme la Présidente :

Je vais passer la parole à notre commissaire du gouvernement. Je voulais vous remercier pour le propos et pour la clarté de l'explication selon laquelle l'accord ne vaut pas quitus. Je voulais aussi saluer votre esprit de responsabilité.

Mme MENEZ :

J'aurais pu commencer par là en introduction. Vous évoquiez le fait que les engagements ne sont pas tenus. Mme Haas a rappelé que le financement public était en baisse ces dernières années. Il faut néanmoins saluer le fait que sur l'eau, au contraire, le gouvernement a pris ses responsabilités. Il y a quelques années, le plan Eau a été assez salvateur pour revoir les ambitions des agences et augmenter les investissements qui étaient nécessaires sur ces sujets.

Cette loi de finances 2026 a permis d'acter l'augmentation du plafond de recettes de 135 M€, ce qui n'était pas gagné. C'est quand même une bonne nouvelle. Un certain nombre de redevances ont été augmentées, ce qui doit être salué. Certes, sur la RPD, nous ne sommes pas arrivés au bout des discussions pour le moment. En contrepartie, des choses qui étaient prévues pour être financées par les agences dans le plan Eau ne le sont plus. C'est donnant-donnant.

Certes, nous n'avons pas complètement bouclé le financement du plan Eau. Cependant, 95 % des choses ont été engagés. Il faut le mettre au crédit de tous les acteurs qui ont contribué à préparer ce plan.

Mme la Présidente :

Merci pour ce rappel. Y a-t-il d'autres demandes de prises de parole ? Je n'en vois pas, donc je soumetts au vote cette délibération, avec le rappel des priorisations et les plafonds pour 2027. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Mme Le Quer s'abstient.

- *Mesures de gestion financière (12^e programme d'intervention de l'agence de l'eau Loire-Bretagne 2025-2030).*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 abstention).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-13 du 12 mars 2026.

CAMPAGNE 2026 : REPARTITION DES DOTATIONS AGRICOLES DONT LES MESURES DU PLAN STRATEGIQUE NATIONAL (PSN)

Point « Programme » n°3 de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Nous allons maintenant parler des dotations agricoles. Nous avons été collectivement attentifs (les services de l'Etat, M. Obled et moi-même), en 2024 et 2025, pour obtenir auprès des ministères une diversification des mesures d'aide agricole et pour renforcer l'animation dans le cadre des groupes 30.000.

Je voudrais faire deux observations : une observation de fond et une observation sur les montants.

Je fais mon observation de fond à la suite de la nécessité définie par le gouvernement de faire coïncider la fin des MAEC contractualisées et la fin de la PAC actuelle pour s'engager dans une nouvelle génération de la PAC. Le gouvernement a donc souhaité ramener la durée de ces MAEC contractualisées de 5 à 3 ans.

La remarque de fond que j'en tire, c'est que certaines MAEC ne fonctionnent plus parce qu'il leur faut 5 ans pour qu'elles déploient leurs bénéfices. C'est le cas des mesures de création de prairies qui n'ont pas de sens sur une durée courte. Il est proposé en compensation, pour aider les agriculteurs à s'engager, à travailler leur sol différemment et donc à protéger la ressource, de pouvoir, en lieu et place de cette création de prairies qui n'a plus de sens, ouvrir une nouvelle mesure dans le 12^e programme concernant la création de couverts d'intérêt faunistique et floristique, dont l'objectif est de permettre la préservation des sols et de la ressource en eau. C'était ma remarque de fond liée à la modification de la chronique des MAEC.

Concernant les montants, nous avons, en novembre, décidé ensemble que nous consacrerions 30 M€ pour CAB/MAEC. Cela s'est décomposé en MAEC pour 16,9 M€ et CAB pour 13,4 M€. En vérité, ce qui nous avait été demandé en 2024 au titre des MAEC, c'était plutôt 43,6 M€. Il y avait un delta entre ce que nous avions décidé, parce qu'il fallait faire avec les moyens que nous avons, et l'attente du gouvernement.

Le ministère de l'Agriculture, en accord avec le MTE, a décidé de faire un effort financier pour soulager l'agence de l'eau Loire-Bretagne. Le MASA et le MTE vont donc prendre à leur charge une partie des besoins en CAB/MAEC, ce qui doit nous permettre, maintenant que nous avons à peu près une vision de l'expression des besoins des agriculteurs à l'échelle du bassin, de répondre aux besoins des agriculteurs pour l'année dans la lutte contre les pollutions diffuses.

M. POIRIER :

Nous passons maintenant à la répartition des dotations agricoles dans le cadre des mesures du PSN pour la campagne 2026.

Quelques éléments de contexte ont été, pour partie, rappelés. En novembre 2025, nous avons acté les répartitions suivantes sur la ligne programme 18 pour un montant de 55,6 M€.

Nous avons identifié, au minimum, 12,8 M€ pour financer les accords de territoire, les partenariats et les groupes 30.000, 5,3 M€ pour les financements des investissements agroenvironnementaux et 45 M€ pour les mesures du PSN. Nous étions sur du « trois fois quinze ».

A ce stade, nous n'avons pas les 7,5 M€ qui rentraient dans le cadre du financement de l'enveloppe du PSN (les 15 M€). Ce sont les éléments de contexte du moment.

Derrière, nous aboutissons à une proposition d'enveloppe maximum de droits à engager, d'une part pour les investissements agroenvironnementaux pour un montant de 5,3 M€. L'avis de la commission a été favorable, avec 3 abstentions.

D'autre part, concernant les mesures CAB, nous avons une proposition à 13.430.000 €, avec un avis favorable de la commission à l'unanimité.

Je termine avec les nouveaux éléments, avec deux délibérations qui vont ouvrir la mesure « couverts d'intérêt faunistique et floristique », qui s'appelle CIFF, estimée à 2.115.000 €. Cela se

poursuivra par une délibération que nous n'avons pas prise hier. Nous avons acté les principes mais nous n'avons pas émis d'avis.

Nous avons eu aussi une délibération pour l'ajustement, avec une répartition qui vous est présentée pour un montant de 16.952.000 €. Sur l'ensemble de cette proposition, nous avons un avis favorable. C'était un avis de principe parce que nous n'avons pas les délibérations formelles, délibérations qui vous ont été distribuées sur table ce matin.

Mme la Présidente :

Qui souhaite s'exprimer ?

M. SERVANT :

Je voulais juste dire quelques éléments. Cela rejoint un peu les débats ou les prises de parole qui ont eu lieu auparavant. Nous allons arriver à répondre à peu près aux besoins dans la mesure où nous taillons un peu aux deux bouts. Les MAEC sont réduites à 3 ans. Une promesse a été faite d'avoir des enveloppes intéressantes pour les PSE mais cela a été réduit de moitié. Cela va répondre aux demandes.

Mme la Présidente :

Je ne dis pas que je gagnerai mais je ne lâcherai pas.

M. SERVANT :

Je pense qu'il faut maintenant préparer l'avenir. Le temps a été assez court cette année pour lancer la dynamique PSE. Nous sentons que sur le terrain, cela commence à prendre puisque nous arrivons à répondre à un certain nombre de demandes. Le temps de préparer les agriculteurs... Monter des PSE ne se fait pas non plus en quinze jours.

Il y a effectivement d'autres acteurs, dont les collectivités. Pour cette année, nous pouvons nous dire que cela va quand même passer mais nous voyons bien que pour les MAEC, nous ne sommes que sur 3 ans. Le message que l'on porte, une fois de plus, aux agriculteurs, c'est qu'on entre dans un nouveau dispositif à chaque renouvellement. Cela fait trente ans que j'entends parler de cela. Depuis la mise en place de la PAC, si je fais la liste de tous les termes qui ont été utilisés pour ce principe de contractualisation, je pense qu'une page ne suffirait pas. Le message qu'on porte chaque fois est que nous n'avons pas de visibilité ou de lisibilité sur le long terme de ces politiques. On arrive à y répondre chaque fois. Pour les éleveurs, cela fait quelques décennies que certains sont accompagnés. Chaque fois, c'est une remise en cause et il faut y répondre.

Si l'on arrive à mettre en place le PSE, celui-ci pourrait s'inscrire un peu plus dans la durée. C'est un peu l'objectif. Nous le voterons évidemment. Il faut que les choses avancent. Puis, cela permet de libérer les fonds.

Mme la Présidente :

On aurait trouvé baroque que les agriculteurs ne votent pas ce volet.

M. SERVANT :

[Rires] Concernant la réaction ou le comportement des éleveurs, nous le verrons peut-être au moment de la souscription des MAE mais nous sommes dans un contexte très différent où les marchés sont plus porteurs et c'est une très bonne chose. N'y aurait-il pas une volonté de certains agriculteurs de repartir sur des systèmes un peu plus productifs ? On le voit parfois. C'est une question que je pose. Je ne dis pas du tout que c'est ce que nous constatons sur le terrain mais quand les prix sont élevés, il y a parfois une volonté de repartir dans la production. Cela permet de libérer des marges plus fortes plutôt que d'essayer d'autres dispositifs qui ont, très souvent, été là pour accompagner le monde agricole, autant sur le plan financier que sur un plan technique.

Mme la Présidente :

C'est un peu l'intérêt de la contractualisation. Cela crée une fidélité minimale.

M. OBLED :

Je l'ai dit hier, les PSE semblent rencontrer un écho favorable de la part de tout le monde. C'est un outil que nous avons expérimenté, qui fonctionne, qui est parfois compliqué à manipuler pour l'ensemble des acteurs. Je parlais tout à l'heure des collectivités qui ont une capacité d'ingénierie. Celles qui ont cette capacité peuvent le faire mais d'autres mettent plus de temps à appréhender l'outil. Je vois que partout où je me déplace, les collectivités, les agriculteurs, les préfets, les associations, tout le monde aime bien les PSE. Nous avons fait un effort important pour essayer de faire un appel à projets sur deux ans pour donner de la lisibilité. Très sincèrement, je m'attendais à ce que nous ayons un succès plus important la première année.

La première année, nous voyons qu'il y a des candidatures mais elles ne sont pas à la hauteur de ce que nous aurions pu espérer attendre. Cela prend du temps. Je n'ai pas de doute que l'année prochaine, il y aura plus de dossiers qu'il n'y en a eu cette année. Cela peut nous arranger cette année parce que nous avons du mal à boucler l'enveloppe. Finalement, d'un point de vue purement « programme », nous rentrons dans l'épure. Le fait qu'il n'y ait pas eu un afflux de demandes, cela nous arrange plutôt. Je suis à peu près certain que l'année prochaine, nous aurons un nombre de dossiers beaucoup plus conséquent. La soutenabilité, dont il était question, devra être regardée de près sur le programme.

M. SOULABAILLE :

Au regard de la disparition des MAEC, il y a eu beaucoup de questionnements concernant la nouvelle mesure « couverts d'intérêt faunistique et floristique ». Comment est-ce que cela se passe en termes de timing ? Est-ce que c'est opérationnel dès maintenant ? Qu'en est-il des sollicitations ? Comment cela se passe-t-il et à partir de quand ?

M. DEMOUY :

En termes de timing, cela va rejoindre totalement le cycle normal de contractualisation des MAE. Nous sommes désolés que cette réévaluation des enveloppes vous arrive maintenant en dernière minute. C'est important pour que les contractualisations puissent se faire avant l'échéance de la campagne PAC de fin mai et que les animateurs des programmes agroenvironnementaux sur tous les territoires puissent, avec une certaine visibilité, aller vers les agriculteurs et leur proposer cette mesure.

A partir du moment où elle est validée, elle est ouverte au niveau national. A partir du moment où son inscription au programme est actée, les animateurs vont pouvoir en faire la proposition aux agriculteurs pour qu'ils l'inscrivent dans leur déclaration fin mai et que chaque Draaf puisse réunir les commissions régionales agroenvironnementales et climatiques début juin pour faire des arbitrages sur la répartition budgétaire et la répartition des mesures dans chacune des régions.

Le chiffre qui vous est présenté aujourd'hui intègre cette mesure CIFF. La réévaluation du chiffrage a été faite dans l'ensemble des régions en retournant vers les animateurs de PAEC pour leur demander d'actualiser leurs prévisions en prenant en compte les modifications et les fermetures de mesures.

Une petite précision sur le chiffrage de cette mesure CIFF pour la mettre en proportion du reste. Cela vient effectivement en substitution de la mesure de création de prairies qui existait auparavant. C'est une mesure qui est un peu mieux rémunérée parce qu'elle est plus exigeante d'un point de vue « biodiversité ». L'usage qui en est prévu est un usage très ciblé sur des secteurs à enjeux. On parle, pour donner une proportion, d'environ 1.100 ha en Nouvelle-Aquitaine, 1.500 ha en Bretagne, 300-400 ha en Pays de la Loire. C'est centré sur des zones humides, sur les secteurs à enjeux « nitrates », hors baies « algues vertes » en Bretagne où il y aura les ZSCE. Il s'agit vraiment d'une intervention très ciblée pour permettre de continuer à créer des prairies dans ces secteurs-là.

M. ALBERT :

Je vais intervenir sur deux choses. Il est vrai que nous sommes sur une contractualisation à trois ans. C'était peut-être compliqué d'abandonner ou de ne pas abandonner la création de prairies. Néanmoins, comme vous le disiez tout à l'heure, on passe de 300 à 600 €. Cela veut dire que nous aurons moins d'hectares qui vont être contractualisés. Pour nous, les bassins versants, ce n'est pas forcément l'idéal.

Ensuite, nous étions sur une création de prairies qui était multiusages et nous partons sur de la préservation de l'outarde. Nous partons un peu sur la biodiversité. Je ne voudrais pas qu'à un moment donné, on demande à l'agence de financer encore plus la biodiversité parce qu'elle a bien un enjeu « eau ». Pour moi, la biodiversité, c'est l'OFB. Je mets donc en garde là-dessus.

Puis, l'autre chose dont on ne parle pas souvent et qui fâche un peu, c'est la contrepartie européenne. Là, nous sommes sur une contrepartie à 50 %. Il y a quand même des PAEC qui ont de la réserve de fonds européens. Je pense que c'est l'élément le plus important qui est à regarder. Néanmoins, je voterai pour tout cela.

M. DEGUET :

Je veux faire une explication de vote que j'ai annoncée hier. Je pense que nous serons un certain nombre à partager cette explication de vote.

Cette histoire de PSN amène chaque fois des discussions relativement intéressantes et relativement sans objet. De toute façon, quoi qu'on fasse, ce qui arrivera après sera autre chose. On nous fait prendre des décisions qui sont assez extraordinaires. On nous dit : « Vous avez déjà décidé cela la fois d'avant. » Or, la fois d'avant, nous n'avons rien décidé du tout. Comme on n'avait pas le choix, on a fait ce qu'on avait fait la fois d'avant. La fois d'après, on nous dit : « Comme vous l'avez fait, on vous en remet une couche ». Cela fait maintenant trois ans que cela dure. Chaque fois, on nous dit que c'est absolument nous qui voulions faire toutes ces choses-là.

Je veux préciser une chose ici. Bien entendu, la question de l'agriculture est extrêmement importante du point de vue de l'eau. Bien entendu, il est absolument légitime que les agences de l'eau aient des mesures. Nous avons montré, chaque fois que c'était possible, notre disponibilité pour les regarder. Cela fonctionne si les agences de l'eau définissent leurs priorités. Sur ces mesures-là, cela ne se passe jamais de cette façon. C'est toujours décidé à un autre endroit. C'est même décidé parfois avec des caricatures absolues, par exemple quand on nous demande de passer au-dessus de 50 % de la subvention qui est versée aux intéressés. Par conséquent, on nous demande d'économiser de l'argent fourni par l'Europe, de boucher un trou, etc. On passe son temps à faire cela.

C'est assez miraculeux. On nous explique que toute l'histoire de la révision des différentes MAEC a été discutée au niveau du ministère de l'Agriculture sans concertation avec le ministère de l'Environnement. Ce n'est même pas une concertation avec nous, agence de l'eau. Il n'y a pas eu une concertation avec le ministère de l'Environnement sur un sujet qui, si l'on finance, concerne l'environnement. On est dans une situation où l'on fait semblant de décider et l'on ne décide rien du tout.

Cela va peut-être changer avec la règle que vous venez de dire, c'est-à-dire que ce qui n'est pas dépensé retourne aux agences qui feront probablement des mesures favorables à l'agriculture, avec des contraintes qu'elles s'imposeront elles-mêmes et qui permettront de répondre aux PSE autrement qu'on ne le fait maintenant, avec des cadres qui nous sont complètement imposés et que tout le monde essaie de contourner. Cela se passera peut-être. Cela changera peut-être. A ce moment-là, on votera des choses.

Par contre, si c'est pour nous faire venir ici avaliser des décisions qui sont prises par le ministère de l'Agriculture... Je vais faire un commentaire désobligeant. Ce n'est pas le ministère de l'Agriculture tout seul. Il y a d'autres gens qui y participent en même temps et qui ont une responsabilité dans toute cette histoire. Je ferme cette parenthèse.

A ce moment-là, on fera de vrais votes. A ce moment-là, on montrera qu'on est capable de participer et de faire fonctionner les choses. Là, on n'a même plus le courage de proposer d'autres choses. On n'a même plus ce courage-là parce que cela n'a aucun intérêt.

Franchement, il y a une mesure qui débarque tout d'un coup de nulle part. Nos services ont travaillé pendant je ne sais pas combien de temps à essayer de regarder dans les MAEC lesquelles étaient les bonnes, lesquelles étaient favorables, lesquelles ne l'étaient pas, etc. On est dans une situation où l'on fait semblant de nous consulter. Cette fois-ci, je ne fais plus semblant. Je demande qu'il soit noté que je refuse de voter sur cette question-là. Je m'excuse. Lors de la commission, hier, je devais prendre mon train et je suis parti en disant que je ne vais même pas voter. Je n'apparais nulle part. Cette fois, je suis vraiment là et je refuse de voter.

Mme la Présidente :

Votre position est notée. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Je n'en vois pas. Nous avons quatre délibérations :

- une délibération sur le montant de la CAB à 13,4 M€ ;
- une délibération sur les investissements dans les dispositifs agroenvironnementaux productifs à 5,3 M€ ;
- une délibération sur l'ouverture de la mesure « couverts d'intérêt faunistique et floristique » ;
- une délibération sur les MAEC à 16,9 M€.

Je sou mets ces quatre délibérations au vote, en notant que M. Deguet refuse de voter, tout comme Mme Bruny. Y a-t-il d'autres refus de vote ? Ce n'est pas de l'abstention.

M. DEGUET :

Je m'excuse mais je ne savais pas que nous allions les voter saucissonnées en quatre. Sur la CAB, des décisions ont été prises dans cette agence. La priorisation sur la CAB existe depuis longtemps. J'ai toujours dit que nous soutenions ces éléments-là. Sur la CAB, je vote pour. Sur tous les autres... Résumons-nous. Chaque fois, on met des sommes pour la CAB. Comme elles ne sont pas dépensées, elles passent à côté. Je suis contre cela.

M. DORON :

Je suivrai la position de mes collègues parce que je partage complètement les propos.

Mme la Présidente :

C'est très clair. C'est donc un vote pour sur la CAB et trois refus de vote sur les trois autres. Sur les quatre, qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous avons donc un vote positif modulo vos positions.

- *Enveloppes maximales de droits à engager pour la conversion à l'agriculture biologique (CAB) pour la campagne 2026.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-14 du 12 mars 2026.

- *Enveloppes maximales de droits à engager pour les investissements agroenvironnementaux productifs et non productifs pour la campagne 2026.*
- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 3 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-15 du 12 mars 2026.

- *Modification de la fiche action AGR_2 pour intégrer la mesure « MAEC Biodiversité – Création de couverts d'intérêt faunistique et floristique favorables aux pollinisateurs et aux oiseaux communs des milieux agricoles » dans la liste des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) éligibles au financement de l'agence de l'eau Loire-Bretagne.*

- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 3 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-19 du 12 mars 2026.

- *Enveloppes maximales de droits à engager pour les mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) pour la campagne 2026.*

- **Adoptée à la majorité (29 voix pour, 3 non-participations au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-20 du 12 mars 2026.

SUITES DE LA COMMISSION DES AIDES REUNIE LE 10 MARS 2026

Point « Aides » n°1 de l'ordre du jour

Mme GALLIEN :

Nous nous sommes réunis le mardi 10 mars pour la commission des aides. Nous avons eu des dossiers qui provenaient essentiellement de l'année dernière. Au niveau du point financier, les dossiers différés ayant un avis favorable des commissions des aides de fin d'année 2025 représentent 30,6 % des engagements prévisionnels de 2026. A ce stade, peu de dossiers ont été présentés pour ne pas préempter les décisions que nous prenons aujourd'hui en conseil d'administration.

En matière de modalités de gestion 2026, au regard de la tension financière, ce graphique qui apparaît sous vos yeux montre que le domaine 2, notamment les lignes 12 et 11, comprend un grand nombre de dossiers différés.

Concernant l'examen des aides particulières ou dérogatoires, la commission a donné un avis favorable à l'unanimité pour celles qui consistent à financer la fondation 3P sur l'effacement de quatre étangs sur un affluent du Taurion, sur la Creuse, avec une décision complémentaire car il y a eu un surcoût et des imprévus au dossier du 11^e programme.

Nous vous proposons de voter comme la commission des aides. C'est Mme la Présidente de cette commission qui met au vote cette proposition.

Mme ROUSSET :

Je voulais redire, même si nous l'avons déjà beaucoup dit ce matin, que différer les dossiers n'est pas anodin. J'aimerais vraiment insister là-dessus. J'ai eu des demandes de communes où il y avait une certaine urgence, notamment avec des effets climatiques si l'on ne fait pas les travaux et si l'on n'a pas les réponses en temps et en heure. Ce n'est pas anodin, y compris sur la motivation de faire le travail.

M. DORON :

Je me déporterai pour ce qui intéresse la délibération concernant la fondation 3P de protection des milieux aquatiques portée par les pêcheurs.

M. SERVANT :

Il n'y a plus de prise de parole, donc nous pouvons mettre la délibération au vote. Qui se retire du vote ? Je ne vois personne. Des abstentions ? Des votes contre ?

- *Aide complémentaire au dossier 240241901 « Effacement de 4 étangs sur un affluent du Taurion (Chavanat, 23) ». Hors CT. Année 2024.*
- **Adoptée à la majorité (31 voix pour, 1 non-participation au vote).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-16 du 12 mars 2026.

Mme GALLIEN :

Ensuite, nous avons une autre demande dérogatoire qui émane du SIA de la Gartempe, toujours dans le Creuse, pour un aménagement de l'ouvrage de Busserais dans le cadre du contrat territorial qui se termine.

Nous avons aussi une demande de décision complémentaire pour un surcoût au dossier.

La commission a donné un avis favorable à l'unanimité pour cette dérogation.

M. DORON :

J'alerte sur ce dossier en rappelant que préférer le béton à des solutions alternatives fondées sur la nature nous amène à constater, surtout en lien avec la configuration des ouvrages, des surcoûts qui vont sans doute s'accroître dans les prochains mois et les prochaines années. Il faut avoir une vigilance accrue sur ce type de dossier, notamment dès le départ, pour que les choses soient bien cernées et qu'on n'en soit pas à préférer le béton à des solutions moins onéreuses et sans doute plus efficaces sur le plan environnemental.

M. DEGUET :

Je vais faire une explication de vote. J'ai voté pour, de confiance, sur la base du projet. Ce que vient de dire M. Doron m'incite à penser que cela demande effectivement un peu de vigilance. On est sur la Gartempe. La Gartempe est un élément extrêmement fondamental sur la question de la continuité. Je fais amende honorable. Je ne suis pas allé chercher le dossier complet. Je ne l'ai pas étudié. J'ai voté en confiance lors de la commission. Je me dis que j'aurais dû être un peu plus vigilant, donc je vais m'abstenir.

- *Aide complémentaire au dossier 240259201 « Aménagement de l'ouvrage de Busserais sur la Gartempe ». CT 1226 Gartempe et Creuse 2023-2025. Année 2024.*
- **Adoptée à la majorité (30 voix pour, 2 abstentions).**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-17 du 12 mars 2026.

**AIDES D'URGENCE POUR MADAGASCAR
EN REPOSE AU CYCLONE GEZANI**

Point 1 « international » de l'ordre du jour

M. GILLIARD :

Nous vous proposons d'activer l'aide d'urgence à Madagascar à la suite de la catastrophe naturelle qui s'est déroulée le 10 février dernier et qui a causé des destructions massives dans la deuxième

plus grande ville de Madagascar à l'est, à savoir la ville de Tamatave et ses 400.000 habitants, avec 59 décès à déplorer, 100.000 familles sinistrées et 80 % des infrastructures détruites.

Le 12 février, le président de la République a ouvert les aides de la France. Les directeurs généraux des six agences de l'eau ont proposé d'activer le dispositif d'urgence. C'est un dispositif qui existe depuis plusieurs années et qui est organisé dans le cadre interagences sous la coordination du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. Ce dispositif a été activé la dernière fois en 2013 dans le cadre du tremblement de terre en Turquie et en Syrie.

Actuellement, les besoins sont en cours de recensement auprès des ONG urgentistes. Nous organisons le travail au niveau des six agences. Ces opérations ne rentrent pas dans le cadre des modalités qui sont définies dans la fiche-action internationale puisqu'elles sont très particulières et il faut agir relativement vite. C'est la raison pour laquelle nous demandons aujourd'hui l'avis du conseil d'administration pour donner délégation au directeur général pour attribuer des subventions à une ou plusieurs ONG urgentistes, que nous aurons identifiées dans une limite de 150 k€, et également de déroger aux conditions d'éligibilité qui sont définies dans la fiche-action internationale.

M. DORON :

Je soutiens ce projet de solidarité envers ce territoire compte tenu des circonstances. Je veux néanmoins attirer l'attention sur deux points. Mayotte vient d'être retouchée pour la seconde fois par des inondations assez catastrophiques. Les populations sont en grande difficulté alors qu'elles étaient largement touchées lors d'un précédent événement climatique.

Je rappelle aussi que le changement climatique n'est plus une question de point de vue mais une réalité qui est un peu plus exacerbée dans les territoires d'outremer. La France n'a pas été non plus épargnée. Vous l'avez dit en avant-propos concernant les inondations. Nous avons une pensée particulière aussi pour d'autres territoires d'outremer.

M. SERVANT :

C'est la première fois, en tant que membre du conseil, que je participe à un vote pour une aide exceptionnelle. Y a-t-il un cadre là-dessus ? En l'occurrence, on dit qu'on déroge aux règles. Y a-t-il un cadre minimal ? Peut-on avoir une idée des montants attribués par d'autres agences ou par l'Etat français ? Est-ce qu'il ne renvoie pas un peu la balle à d'autres ?

Mme la Présidente :

Il y a l'AFD (Agence française de développement), dont c'est le métier et qui est présidé par l'excellent Rémy Rioux.

M. OBLED :

C'est cadré. Cela ne peut pas dépasser un certain montant qui est de 200 k€. C'est une procédure d'urgence.

M. GILLIARD :

Nous avons mis en place un dispositif au niveau interagences qui définit le cadre parce que nous ne pouvons pas intervenir partout. De plus, les moyens sont relativement limités.

Nous nous coordonnons avec la cellule de crise du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères. A six, cela représente environ 800 k€. Les dernières aides pour la Turquie et la Syrie étaient à peu près de cet ordre de grandeur.

Pour vous donner une idée de l'intervention de la France, cela peut être des aides diverses et variées, comme par exemple de l'envoi de matériel. L'agence apporte une contribution très modeste comparativement à l'aide globale.

Mme la Présidente :

Merci beaucoup pour ces explications. Je sou mets la délibération au vote. Qui est contre ? Qui s'abstient ?

- *Attribution des aides internationales, humanitaires et de coopération institutionnelle.*
- **Adoptée à l'unanimité.**

Cette décision fait l'objet de la délibération n°2026-18 du 12 mars 2026.

RAPPORT D'ACTIVITE 2025 : POINT D'INFORMATION

Point 1 « autres » de l'ordre du jour

Mme la Présidente :

Pour le dernier point de notre ordre du jour, je vais céder la parole à notre directeur général. Il s'agit du rapport d'activité.

M. OBLED :

Nous allons vous présenter en quelques slides le rapport d'activité. Comme celui de l'année dernière, il est défini en interagences. C'est quelque chose qui nous paraît précieux parce que vous avez des éléments saillants sur tout ce qu'on dit dans une année. Vous avez aussi les fameux chiffres, les fameuses histoires et les fameux bons exemples.

Nous nous promenons chacun régulièrement avec le rapport d'activité, non pas pour dire que tout ce que nous faisons est formidable, même si c'est vrai, mais surtout pour illustrer nos propos avec des exemples très concrets. Les uns et les autres, je vous invite à nous dire si vous avez besoin qu'on vous alimente. Nous ne pouvons pas le tirer à trop d'exemplaires parce que nous avons des dépenses de communication qui sont contraintes.

En tout état de cause, nous le mettrons en ligne dans le courant du mois de mai. Nous l'imprimerons à 2.000 exemplaires. Même s'il est très bien, nous ne nous interdisons pas de réfléchir à un format qui sera peut-être encore plus ramassé l'année prochaine parce qu'il nous prend beaucoup de temps. Même s'il est formidable comme je le dis, je ne suis pas sûr que l'utilisation que nous en faisons soit optimale. Nous réfléchirons peut-être à une manière de raconter nos belles histoires de manière encore plus percutante dans les mois qui viennent.

Mme la Présidente :

Concernant la façon de raconter les belles histoires, l'autre jour à 22h30, j'étais devant mon ordinateur comme tous les soirs. J'ai regardé la vidéo que m'avait envoyée M. Obled sur précisément les PSE à Saint-Malo. Cela m'a mis en joie. Je l'ai partagée avec la directrice de cabinet de la ministre de la Transition écologique. Oui, il y a de belles histoires. Il faut y croire. Nous allons y arriver.

M. OBLED :

Cela nous a fait 502 vues sur YouTube. Puisque vous êtes tous ambassadeurs des instances, je vous invite vraiment à vous saisir des outils que nous essayons de mettre en place, qui nous

prennent pas mal de temps et qui sont parfois bien faits. Cette vidéo sur les PSE permet vraiment de montrer ce que nous faisons sur le terrain. C'est, pour moi, une certaine fierté.

Mme la Présidente :

Merci à tous pour ce conseil d'administration. C'était un point pour information. Je vous souhaite un bon appétit, un bon retour et merci à ceux qui étaient à distance. A bientôt !

La séance est levée à 13h15.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 12 mars 2026

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Membres et assistants de droit

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	P	M. ALBERT Philippe	SIGNÉ	M. LEDEUX Jean-Louis
En présentiel	P	Mme AUBERGER Eliane	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme BARRE Florence	SIGNÉ	
Visio	P	Mme BERNARD Lydie	SIGNÉ	
Excusé	A	M. BRIDET Jean-François		
En présentiel	P	Mme BROCAS Sophie	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. BRULE Hervé	SIGNÉ	M. FISSE Eric M. VUITTENEZ Lionel
En présentiel	P	Mme BRUNY Régine	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme CARRE Véronique		
En présentiel	P	M. COMBEMOREL Jean-Paul	SIGNÉ	
Excusée	A	Mme DARMENDRAIL Dominique		
En présentiel	P	Mme DAVAL Catherine	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
En présentiel	A	Mme DE BORT Clara R. par Mme JANIN Claire	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. DEGUET Gilles	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. DELAVOET David-Anthony	SIGNÉ	
Visio	P	M. DORON Jean-Paul	SIGNÉ	Mme DARMENDRAIL Dominique
Excusé	A	M. FISSE Eric		
Visio	P	Mme GALLIEN Cécile	SIGNÉ	
Visio	P	Mme GODARD DEVAUJANY Isabelle	SIGNÉ	
Visio	P	Mme HAAS Betsabée	SIGNÉ	M. BRIDET Jean-François
En présentiel	A	Mme JORISSEN Virginie R. par M. DEMOUY Yves	SIGNÉ	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine
	A	M. LE MAIGNAN Gilbert		
Visio	P	Mme LE QUER Marie-Christine	SIGNÉ	
Excusé	A	M. LEDEUX Jean-Louis		
En présentiel	P	M. POIRIER Frédy	SIGNÉ	
En présentiel	P	M. RIEFFEL Jean-Noël	SIGNÉ	
En présentiel	P	Mme ROUSSET Nathalie	SIGNÉ	

		NOM	EMARGEMENT	A REÇU POUVOIR DE :
Excusée	A	Mme SELLIER-RICHEZ Sandrine		
En présentiel	P	M. SERVANT Luc	SIGNÉ	
Visio	P	M. SOULABAILLE Yann	SIGNÉ	
Visio	P	M. VALLEE Mickaël	SIGNÉ	
Visio	A	M. VAN DE MAELE Philippe R. par M. PELTIER Michel	SIGNÉ	
Visio	P	Mme VOYET Vanessa	SIGNÉ	
Excusé	A	M. VUITTENEZ Lionel		

MEMBRES PRESENTS + REPRESENTES + POUVOIRS	
TOTAL	32

Quorum $34 / 2 = 17$

Présents (hors représentations et pouvoirs) : 23

Représentés : 3

Pouvoirs donnés : 6

Absents : 11

		ASSISTANTS DE DROIT	EMARGEMENT
	A	M. BURLOT Thierry	
Visio	P	M. DINGREMONT Benoît	SIGNÉ
En présentiel	A	Mme FIOLET Emeline R. par Mme MONNIER Véronique	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MENEZ Véronique	SIGNÉ
En présentiel	P	M. OBLED Loïc	SIGNÉ

CONSEIL D'ADMINISTRATION

SÉANCE PLÉNIÈRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Réunion le jeudi 12 mars 2026

(à 10 h 00 à Agence de l'eau Loire-Bretagne - Salle Sologne)

Participant également

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	M. CHOUMERT Guillaume	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme MEAR-BRENAUT Chrystel <i>Chargée de mission bassin Loire-Bretagne et transition énergétique</i>	SIGNÉ
En présentiel	P	M. WALCH Laurent <i>DRAAF CVL</i>	SIGNÉ

Agence

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	Mme CHOUMERT Emeline	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CLEMENT Sandrine	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme CROISET Sophie	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DEMESY Céline	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DORET Bernadette	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme DUMAND Séverine	SIGNÉ
Visio	P	Mme GAGNEUX Claire	SIGNÉ

		NOM	EMARGEMENT
En présentiel	P	M. GILLIARD Hervé	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme LAUB Anaïs	SIGNÉ
En présentiel	P	M. MERCIER Yannick	SIGNÉ
En présentiel	P	M. MORARD Valéry	SIGNÉ
Visio	P	M. MORVAN Jean-Pierre	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme OSSANT Françoise	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme PEZET Emilie	SIGNÉ
Visio	P	M. PLACINES Jean	SIGNÉ
Visio	P	Mme PRIOL Morgan	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme PROCHASSON Vanessa	SIGNÉ
En présentiel	P	Mme ROBILIARD Marion	SIGNÉ
En présentiel	P	M. ROUSSET Denis	SIGNÉ